

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

26, RUE C. DE GAULLE
B.P.100
78860 ST-NOM LA BRETECHE

Téléphone : 01 30 80 13 04
Télécopie : 01 34 62 09 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI ET VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

AGNES, ANNIE, FRANCK, KARENE,
MICHAËL, MICHÈLE, WILLIAM

Lignes directes DYF

Service Compétitions
Agnès CUFY - 01 30 80 13 04
Service Discipline
Karène BOYER - 01 30 80 13 21
Service Comptabilité
Michèle COURTYN - 01 30 80 13 22
Règlement des Compétitions et Arbitrage
Michaël LANGOT - 01 30 80 13 22
Secrétariat Technique - Football Animation
Annie PARANTHOINE - 01 30 80 13 01
Franck BARDET - 01 30 80 13 02



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

MERCREDI 3 FEVRIER 2010

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2
DÉCISIONS ADMINISTRATIVES	3-6
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	6-7
COMMISSION DES STATUTS ET RÉGLEMENTS	7
COMMISSION DE DISCIPLINE	8-13
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	14-15
LISTE DES PARTICIPANTS AU STAGE SECRETAIRES ET CORRESPONDANTS DE CLUB	16
QUOI DE NEUF A LA TECHNIQUE !	17-18
VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF	19
PUB DIEGO SPORT	20

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



Les horaires d'été seront applicables à partir du week-end du **6 et 7 février 2010**. Le coup d'envoi sera alors reculé d'une demi-heure le dimanche après-midi (sauf dérogation accordée).



AGENDA 2010

Février

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21

Les 5 et 6/2/2010

Formation Dirigeants Foot A 11 à Clairefontaine

Le 6/2/2010

Formation Arbitres Foot A11

Le 8/2/2010

Réunion Commission en Milieu Scolaire

Le 12/2/2010

Formation Arbitre Futsal

Le 13/2/2010

Formation Arbitres Foot A11

Le 20/2/2010

Formation Arbitres Foot A11

Le 21/2/2010

1/2 de la Coupe des Yvelines Futsal Seniors au Mesnil St-Denis

LE DISTRICT DES YVELINES
RECHERCHE UN CLUB POUVANT
ACCUEILLIR LE :

Dimanche 13 juin 2010

Ses Finales de Coupes

MERCI DE FAIRE
ACTE DE CANDIDATURE
LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE



L'ACTU DU DISTRICT EN QUELQUES MOTS

JEUNE ARBITRE YVELINOIS AGRESSE :

LA DECISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Dans « Yvelines Football » N° 1183 du 17 décembre 2009, avait été évoquée l'agression dont avait été victime, le 13 décembre 2009, un jeune arbitre Yvelinois, âgé de 16 ans, lors d'une rencontre de Championnat du District U 17, par plusieurs joueurs ... pour un but dont ils estimaient qu'il ne devait pas être accordé ...

Il avait alors été souligné qu'il n'était pas question, pour le District, d'accepter de tels comportements, qui sont tout simplement **intolérables**.

La Commission de Discipline du District avait, dès le 15 décembre 2009, suspendu les auteurs des coups, à titre conservatoire, jusqu'à comparution et décision à intervenir, et décidé de soumettre le dossier à instruction.

Lors de sa réunion du 19 janvier 2010, elle a, dans le strict respect de la procédure disciplinaire, prononcé les sanctions suivantes :

- **suspension ferme de 2 joueurs pour 20 ans**, pour brutalité(s) et / ou coup(s) occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours, à l'encontre d'un Officiel, en dehors de la rencontre,
- **suspension ferme de 6 joueurs pour 3 ans**, pour brutalité, « en bande », à l'encontre d'un Officiel, en dehors de la rencontre,
- **suspension ferme d'1 joueur pour 2 ans**, pour bousculade volontaire - tentative de coup(s) à l'encontre d'un Officiel, en dehors de la rencontre,
- **suspension ferme d'1 Dirigeant pour 4 matches**, pour non-application des devoirs liés à sa fonction,
- **perte de la rencontre par pénalité** par le club des joueurs fautifs,
- **retrait ferme de 10 points au classement** de cette équipe,
- **amendes sportives correspondantes** au club fautif.

Par ailleurs, 2 joueurs et 2 Dirigeants suspendus à titre conservatoire ont été requalifiés.

La décision de la Commission de Discipline est publiée *in extenso* en pages 12 à 13 du présent N° d'« Yvelines Football ».

UN COMPORTEMENT QUI MERITE D'ETRE SIGNALE

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a, lors de la réunion du Comité de Direction du 14 janvier 2010, évoqué **le comportement exemplaire de M. Fabrice DUPONT, Arbitre Futsal du District**, qui, le 20 décembre 2009, lors d'un plateau Futsal U 17, à SAR-TROUVILLE, a su avoir la bonne réaction et dispenser les bons gestes d'urgence lorsqu'un joueur de l'A.J. MARLYPORTAINE a été victime d'un malaise.

Bravo et merci à lui.

LE FAIR-PLAY DE L'A.S. LE CHESNAY 78 F.C. RECOMPENSE

Dans le N° 1164 d'« Yvelines Football », du 10 juillet 2009, avait été salué par le District le fair-play dont avait fait preuve, le 14 juin 2009, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, lors des Finales des Coupes des Yvelines, Mme Maryline PEDRON, Dirigeante de l'A.S. LE CHESNAY 78 F.C., qui avait accepté que la rencontre devant opposer l'O.F.C. LES MUREAUX à l'A.S. LE CHESNAY 78 F.C. en Finale de la Coupe des Yvelines « 15 ans », puisse se dérouler, alors que les licences des joueurs adverses ne pourraient lui être présentées qu'après le début de la rencontre et non avant comme il est de règle.

Mme Maryline PEDRON a en effet estimé qu'une Coupe des Yvelines ne se gagnait que sur le terrain, et non sur tapis vert ou par forfait.

L'A.S. LE CHESNAY 78 F.C., qui a perdu sur le terrain, n'a pas gagné la Coupe des Yvelines des Yvelines « 15 ans », mais grâce à sa Dirigeante, c'est le sport qui l'a emporté, car elle a fait preuve d'un fair-play dont on ne pouvait que vivement la féliciter.

Le District a fait part de ce geste de fair-play à l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P.) qui, lors de la remise des « Eclats Olympiques », le vendredi 22 janvier 2010, à VERSAILLES, a attribué une récompense à Mme Maryline PEDRON.

Bravo encore à elle et à l'A.S. LE CHESNAY 78 F.C., dont on ne peut que louer la sportivité.

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U 15

2DA

53186-1 LE MANTOIS 1 ANDRESY FC 1

6DB

53548-1 LA VERRIERE 1 MESNIL ROI AS 2

7DA

54440-1 BONNIERES 1 VILLENNES ORG 2

U 19

4DA

54551-1 CARRIERES S/S 1 ST CYR 2

VETERANS

6DC

50937-1 VERS JUSSIEU 1 ST CYR 2

1^{ER} FORFAIT

(Non avisés : 10 € d'amende)

U 15

5DA

11370227 VILLIERS LE MAHIEU AS 1

7D

12124184 MONTFORT FC 2

2^{ÈME} FORFAIT

SENIORS

5DA

11366506 CHATOU AS 3

U 17

4DB

11369080 VILLIERS LE MAHIEU AS 1

FORFAIT GENERAL

(Avisé)

U 15

5DA

VILLIERS LE MAHIEU AS 1

MATCHES REMIS

A Jouer le 07/02/2010

SENIORS

5DB

51666-1 MESNIL ST DENIS 2 VELIZY CHENE 2

U 17

1DA

52495-2 MEULAN CN 1 ROSNY 1

VETERANS

5DB

50755-1 YVELINES US 2 LA VERRIERE 1

A Jouer le 20/02/2010

U 15

2DB

53141-1 BEYNES FC 1 VIROFLAY 1

3DA

53192-2 LES MUREAUX 2 GARGENVILLE 1

53193-2 MAULOISE US 1 BREVAL PLAT 1

A Jouer le 21/02/2010

CDM

1DB

50122-1 MESNIL ST DENIS 7 GAZERAN AFL 7

2DA

54632-1 PAOTRED 7 ALTHO MINHO 7

2DB

54698-1 PLAISIR PORT 7 VIROFLAY ACFPI 7

SENIORS

2DA

51144-1 VERNEUIL PORT 1 MAULOISE US 1

7DA

51815-2 VAUXOISE ES 1 ISSOU AS 2

U 17

1DA

52497-2 LE PECQ US 1 HOUILLES AC 2

U 19

3DA

52227-1 MEZIERES AJSL 1 LONGNES AC 1

A Jouer le 21/02/2010

VETERANS

5DB

50724-1 PLAISIR FO 2 BEYNES FC 2

A Jouer le 07/03/2010

CDM

EXC

50001-1 NEAUPHLE RC 7 ST CYR LUSO 7

50027-1 LE PECQ US 7 PARIS SG 8

50044-1 TRIEL AC 7 CHATOU AS 7

1DA

50050-2 VILLIERS MAHIEU 7 ISSOU AS 7

50079-1 LES MUREAUX 7 CROISSY US 7

50081-1 BREUILLOIS FC 8 SERBIE 78 US 7

50082-1 BEYNES FC 7 VILLENNES ORG 7

SENIORS

5DB

51627-2 VELIZY CHENE 2 COIGNIERES 1

7DA

51801-1 LE MANTOIS 1 GUITRANCOURT 1

51837-1 BREVAL PLAT 2 VERNEUIL US 2

51840-1 FONTENAY ST P 2 GUERV//ARNOU 1

7DB

51850-1 MONTESSON US 3 LE MANTOIS 2

51884-1 GUERV//ARNOU 2 MAULOISE US 2

7DC

51891-1 LE PERRAY ES 2 BAILLY NOISY 3

51922-1 MONTFORT FC 2 VIROFLAY 2

U 17

EXC

52486-1 CONFLANS FC 1 HOUILLES AC 1

52491-1 LES MUREAUX 1 MONTIGNY BRET 1

1DA

52494-2 PORCHEVILLE 1 CHATOU AS 1

52526-1 ROSNY 1 CHAMBOURCY 1

52533-1 MONTESSON US 1 LE PECQ US 1

1DB

52540-1 HOUDANAISE REG 1 BAILLY NOISY 1

52564-1 RAMBOUILLET 1 LE CHESNAY 78 1

2DA

52615-1 VILLENNES ORG 1 LES MUREAUX 2

52620-1 EPONE USBS 1 VERNEUIL US 1

2DB

52633-2 BUC FOOT AO 1 MARLY LE ROI 1

52670-1 MONTFORT FC 1 CROISSY US 1

A Jouer le 07/03/2010

U 17

4DA		
52794-1	LONGNES AC 1	MESNIL ROI AS 1
52795-1	CONFLANS PLM 1	MARLYPORTAINE 1
52796-1	FRENEUSE 1	CARRIERES GR 1
52797-1	ROSNY 2	CARRIERES S/S 1
4DB		
52829-1	YVELINES US 1	LE PECQ US 2
52845-1	ABLIS STE MES 1	VILLIERS MAHIEU 1

U 19

EXC		
51964-1	PLAISIR FO 1	TRAPPES ST Q 1
1DA		
51982-2	GARGENVILLE 1	VERNEUIL US 1
52018-1	CHANTELOUP 1	MANTOIS 78 FC 2
1DB		
52035-1	TRAPPES ST Q 2	RAMBOUILLET 1
52060-1	JOUY EN JOSAS 1	BAILLY NOISY 1
2DA		
52110-1	MEULAN CN 1	MARLY LE ROI 1
52113-1	LE CHESNAY 78 2	HOUILLES SO 1
2DB		
52156-1	LES CLAYES 1	MONTFORT FC 1
3DA		
52229-2	MAULOISE US 1	MAGNANVILLE 1
3DB		
52316-1	LE PECQ US 2	LE PERRAY ES 1

VETERANS

EXC		
50272-1	LOUVECIENNES 1	MAULOISE US 1
50306-1	GUERV/ARNOU 1	CROISSY US 1
1DA		
50348-1	EPONE USBS 1	MANTOIS 78 FC 1
50355-1	ROSNY 1	ACHERES BENF 1
50358-1	ANDRESY FC 1	TRIEL AC 1
1DB		
50395-1	POIGNY 1	YVELINES US 1
2DA		
50441-1	VILLENES ORG 2	GARGENVILLE 2
50442-1	BREVAL PLAT 1	CARRIERES S/S 1
50443-1	BOUGIVAL FOOT 1	CARRIERES GR 1
2DB		
50489-1	TRAPPES ST Q 2	MONTFORT FC 1
50490-1	MARCQ FC 1	ST ARNOULT 1
3DA		
50500-2	MEZIERES AJSL 1	BOIS ARCY 2
50536-1	CROISSY US 2	VERNEUIL US 1

A Jouer le 07/03/2010

VETERANS

3DB		
50583-1	MAGNY 78 FC 1	ESSARTS ROI 1
50585-1	DROUETTE FC 1	ABLIS STE MES 1
4DA		
50587-2	LIMAY ALJ 1	LE VESINET US 1
4DB		
50633-2	VERSAILLES 78 1	ST CYR 1
50669-1	AUTEUILLOIS A 1	VIROFLAY 1
5DA		
50704-1	MAULOISE US 2	GUERV/ARNOU 2
50714-1	PORT MARLY FC 1	MESNIL ROI AS 1
5DB		
50752-1	CHAVENAY ASL 1	VERS MUPPETS 1
50765-1	BEYNES FC 2	ST ARNOULT 2

A Jouer le 20/03/2010

U 15

2DB		
53140-1	YVELINES US 1	PLAISIR FO 2

MATCHES À PROGRAMMER

CDM

EXC		
50002-2	LES CLAYES 7	ACHERES CS 7
1DA		
50046-2	CROISSY US 7	SERBIE 78 US 7
50048-2	BREUILLOIS FC 8	MESNIL ROI AS 7
50049-2	LES MUREAUX 7	BEYNES FC 7
1DB		
50091-2	VELIZY FPJV 7	VELIZY CHENE 7
50093-2	GAZERAN AFL 7	POIGNY 7
50094-2	MAUREPAS AS 7	PLAISIR FO 7
2DA		
54622-2	CREPIERES AMICALE 7	AUBERGENVILLE PORT 7
54623-2	LONGNES AC 7	ABLIS STE MES 7
54625-2	LE PECQ US 8	ALTHO MINHO 7
54626-2	DAMMARTIN 7	LES MUREAUX 8
2DB		
54692-2	TREMBLAY 7	DROUETTE FC 7

MATCHES À PROGRAMMER

SENIORS

1DA		
51034-2	MEULAN CN 1	LIMAY ALJ 1
51036-2	CARRIERES GR 1	AUBERGENVILLE 1
51070-1	VERNOLITAIN 1	MANTOIS 78 FC 3
1DB		
51104-2	MONTIGNY BRET 2	PLAISIR FO 1
2DA		
51166-2	MAGNANVILLE 1	CHANTELOUP 2
51167-2	ANDRESY FC 1	MAULOISE US 1
51170-2	HOUILLES AC 2	HOUILLES SO 1
2DB		
51231-2	VOISINS FC 1	LES CLAYES 1
51232-2	VILLEPREUX FC 1	BAILLY NOISY 1
51233-2	BOIS ARCY 1	MAUREPAS AS 2
51234-2	ELANCOURT OSC 1	BUC FOOT AO 1
3DA		
51299-2	VILLENES ORG 2	MEULAN CN 2
51302-2	BREVAL PLAT 1	TRIEL AC 1
51338-1	BONNIERES 1	MEULAN CN 2
3DB		
51367-2	CROISSY US 2	LOUVECIENNES 1
4DA		
51431-2	LIMAY ALJ 2	MAGNANVILLE 2
51432-2	ISSOU AS 1	HARDRICO/MEZY 2
51434-2	LONGNES AC 1	SARTROUVILLE 2
4DB		
51496-2	MAGNY 78 FC 1	AUBERGENVILLE 3
51499-2	BEYNES FC 1	ELANCOURT OSC 2
51500-2	CERNAY/BONNEL 1	MESNIL ST DENIS 1
5DA		
51563-2	ACHERES CS 2	MONTESON US 2
51564-2	LE PECQ US 3	VERNOLITAIN 2
51566-2	BOUGIVAL FOOT 2	LONGNES AC 2
5DB		
51629-2	BOIS ARCY 3	VILLEPREUX FC 2
6DA		
51686-1	CHAVENAY ASL 1	GUERNOISE AS 1
51688-1	CHAVENAY ASL 1	MANTES ZODIAQUE 1
51693-2	CHAMBOURCY 2	PORT MARLY FC 1
51697-2	GUERNOISE AS 1	BONNIERES 2
6DB		
51759-2	LES CLAYES 2	ABLIS STE MES 2
51760-2	YVELINES US 2	ST CYR 2
51762-2	LOUVECIENNES 2	LA VERRIERE 1
51763-2	BUC FOOT AO 2	VERS JUSSIEU 1

MATCHES À PROGRAMMER

SENIORS

7DA

51811-2 MEZIERES AJSL 1 GUITRANCOURT 1
51813-2 ECQUEVILLY 1 FONTENAY ST P 2

7DB

51857-2 MAULOISE US 2 BEYNES FC 2
51860-2 MONTESSON US 3 GUERV/ARNOU 2
51880-1 MAULOISE US 2 FOURQUEUX OMS 1

7DC

51902-2 LE PERRAY ES 2 DIX SEPT TOURNANTS 2
51905-2 MONTFORT FC 2 ST ARNOULT 2

U 15

EXC

52967-2 MONTIGNY BRET 1 ELANCOURT OSC 1

1DA

53010-2 ACHERES CS 1 CHATOU AS 1
53011-2 VILLENES ORG 1 VERNEUIL US 1

1DB

53057-2 VILLEPREUX FC 1 LES CLAYES 1
53059-2 VALLEE 78 1 LE CHESNAY 78 1

2DA

53145-2 ANDRESY FC 1 BAILLY NOISY 1

2DB

53102-2 BEYNES FC 1 VELIZY CHENE 1

3DB

53236-2 ELANCOURT OSC 2 MONTIGNY BRET 2
53237-2 MONTFORT FC 1 FONTENAY FLEURY 1
53238-2 LE CHESNAY 78 2 FEUCHEROLLES 1
53239-2 ESSARTS ROI 1 BUC FOOT AO 1

4DA

53282-2 MAGNANVILLE 2 CONFLANS FC 3

53284-2 FOURQUEUX OMS 1 LE PECQ US 2

4DB

53326-2 ST ARNOULT 1 BOIS ARCY 1

5DA

53370-2 LIMAY ALJ 2 LES MUREAUX 3
53412-1 CONFLANS PLM 1 HOUILLES SO 1

5DB

53416-2 LES CLAYES 2 VILLEPREUX FC 2
53417-2 ABLIS STE MES 1 AUBERGENVILLE 2
53419-2 TRAPPES ST Q 4 VIROFLAY 2

6DA

53460-2 MEZIERES AJSL 1 BOUAFLE/FLINS 1
53461-2 ECQUEVILLY 1 GUERV/ARNOU 1
53463-2 LAINVILLOIS 1 TRIEL AC 2

MATCHES À PROGRAMMER

U 15

7DA

54379-2 CHAVENAY ASL 1 MAIS LAFFITTE 2
54381-2 VILLENES ORG 2 CONFLANS PLM 2
54382-2 ISSOU AS 2 MONTFORT FC 2
54412-1 CHAVENAY ASL 1 MARLY LE ROI 2

U 17

EXC

52450-2 LES MUREAUX 1 ACHERES CS 1
52453-2 HOUILLES AC 1 PLAISIR FO 1

1DA

52496-2 LIMAY ALJ 1 MONTESSON US 1
52498-2 MANTOIS 78 FC 2 CHAMBOURCY 1

2DA

52585-2 MAGNANVILLE 1 VERNEUIL US 1
52586-2 LES MUREAUX 2 GARGENVILLE 1
52588-2 VILLENES ORG 1 AUBERGENVILLE 1

2DB

52631-2 MONTFORT FC 1 VOISINS FC 1
52632-2 LE PERRAY ES 1 NEAUPHLE RC 1

3DB

52719-2 VILLEPREUX FC 1 ST QUENTIN ESG 2

4DB

52809-2 BEYNES FC 1 YVELINES US 1

5DA

54616-1 VERNOLITAIN 1 ST CYR 2

U 19

EXC

51937-2 VOISINS FC 1 TRAPPES ST Q 1

1DA

51983-2 ACHERES CS 1 MONTESSON US 1

1DB

52029-2 VALLEE 78 1 RAMBOUILLET 1

2DB

52117-2 VELIZY CHENE 1 MONTFORT FC 1
52118-2 VERSAILLES 78 3 PLAISIR PORT 1

3DA

52227-2 LONGNES AC 1 MEZIERES AJSL 1
52230-2 ANDRESY FC 1 VILLENES ORG 1

4DA

54514-2 CARRIERES GR 1 CONFLANS PLM 1

MATCHES À PROGRAMMER

VETERANS

EXC

50271-2 CONFLANS PORT 1 CROISSY US 1
50272-2 MAULOISE US 1 LOUVECIENNES 1
50274-2 BOIS ARCY 1 BAILLY NOISY 1

1DA

50317-2 ANDRESY FC 1 EPONE USBS 1
50318-2 ACHERES CS 1 ROSNY 1
50320-2 HOUILLES SO 1 MANTOIS 78 FC 1

1DB

50363-2 LE PERRAY ES 1 YVELINES US 1
50364-2 VILLEPREUX FC 1 PARIS SG 1
50365-2 BEYNES FC 1 MAUREPAS AS 1
50392-1 BENES FC 11 LE PERRAY ES 11

2DA

50406-2 BOUGIVAL FOOT 1 GARGENVILLE 2
50407-2 MEULAN CN 1 CARRIERES S/S 1
50408-2 VILLENES ORG 2 LE CHESNAY 78 2
50409-2 ISSOU AS 1 BREVAL PLAT 1
50410-2 CARRIERES GR 1 CHANTELOUP 1

2DB

50451-2 VALLEE 78 1 BNP PARIBAS 1
50452-2 MONTFORT FC 1 LES CLAYES 1
50453-2 LA VESGRE 1 MARCQ FC 1
50455-2 MONTIGNY BRET 2 TRAPPES ST Q 2

3DA

50497-2 VAUXOISE ES 1 VERNEUIL US 1

3DB

50541-2 VALLEE 78 2 JOUY EN JOSAS 1
50542-2 MAGNY 78 FC 1 LE PERRAY ES 2
50543-2 MAUREPAS AS 2 BUC FOOT AO 1
50544-2 DROUETTE FC 1 ESSARTS ROI 1

4DA

50588-2 LOUVECIENNES 2 BONNIERES 1

4DB

50634-2 VOISINS FC 1 VILLIERS MAHIEU 1

5DA

50678-2 LES CLAYES 2 MAULOISE US 2
50679-2 MAGNANVILLE 1 CARRIERES GR 2
50680-2 GUITRANCOURT 1 PORT MARLY FC 1

5DB

50721-2 VELIZY CHENE 2 ST QUENTIN ESG 2
50724-2 BEYNES FC 2 PLAISIR FO 2
50725-2 CHAVENAY ASL 1 ST ARNOULT 2
5075461 BEYNES FC 12 VELIZY ASC 12

MATCHES À PROGRAMMER VETERANS

6DA

50811-2	JUZIERS FC 2	BLARU ASI 1
50812-2	MARCQ FC 2	MANTOIS 78 FC 2
50813-2	LAINVILLOIS 1	VAUXOISE ES 2
50816-2	BREVAL PLAT 2	TRIEL AC 2

6DB

52161-2	ACHERES CS 2	BOUGIVAL FOOT 2
52163-2	VILLENES ORG 3	ANDRESY FC 2
52164-2	VILLEPREUX FC 2	SARTROUVILLE 4
52165-2	BOIS ARCY 3	LE PECQ US 2

6DC

50877-2	JOUY EN JOSAS 2	VERS JUSSIEU 1
50878-2	VERS ESTRELA 2	LE PERRAY ES 3
50879-2	TRAPPES PTT 1	MONTFORT FC 2
50880-2	VOISINS FC 2	ST CYR 2
50881-2	HOUDANAISE REG 1	TRAPPES ST Q 3

FUTSAL SENIORS

EXC

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

1^{er} RAPPEL

53637.2 CARRIERES S/S US 3 / ST QUENTIN EN YVELINES 1

2^{ème} Rappel

(avant match perdu par pénalité aux deux clubs & amende)

53733.1 MAUREPAS FUTSAL 1 / ST QUENTIN EN YVELINES 1

53751.1 MAUREPAS FUTSAL 1 / ELANOURQ ARQ 1

53634.1 CHANTELOUP US 1 / AUBERGENVILLE CSM 1

MATCH REMIS

A jouer le 25/2/2010

53680.1 CARRIERES SUR SEINE US 2 / MONTESSON US 1

COURRIER

53744.1 CARRIERES SUR SEINE US 3 / MAUREPAS FUTSAL 1
ERRATUM

Suite à une erreur administrative dans YF 1188 :

Lire : Carrières sur seine us 3 / Maurepas Futsal 1

Et non Carrières sur seine us 3 / Chanteloup Us

La Commission demande au club de CARRIERES SUR SEINE U.S., de fournir au District **avant LE MARDI 9 FÉVRIER 17H00** ses propositions de dates afin de programmer la rencontre, citées ci-dessus (en tenant compte de votre calendrier actuel)

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Présents : MM BROCHOT, DEBERQUE, MARTIN (CD), J.NOVELLI (Pdt), SOARES.

Absent(s) excusé(s) : MM. LEONARDI, DION

LES DÉCISIONS DES COMMISSIONS NON DISCIPLINAIRES SONT SUSCEPTIBLES D'APPEL DEVANT LE COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES DU DISTRICT, DANS UN DÉLAI DE 10 JOURS (5 JOURS POUR LES COUPES) À COMPTER DU LENDEMAIN DE LA NOTIFICATION DE LA DÉCISION CONTESTÉE, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE 31.1 DU RÈGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT.

Compte-tenu du nombre important de match à reprogrammer, la Commission éditera les reports de ces matches dans le courant du mois de février. La commission reprogrammera vos matches au fur et à mesure et en fonction des impératifs d'alternance et des disponibilités des adversaires.

De plus un nombre important de courriers arrivent au DYF avec des identifications incomplètes des rencontres concernées (Catégorie, Groupe, Date et Numéro de match). La commission appliquera dorénavant les sanctions financières prévues au règlement sportif. Annexe 2 : amende pour courrier sans référence 8€

COURRIERS

MONFORT FC

Pris note des divers courriers de MONTFORT. Voir décision de la commission ci-dessus pour la reprogrammation de vos matchs

MAUREPAS AS

Pris note de votre courrier Voir décision de la commission ci-dessus pour la reprogrammation de vos matchs.

CONFLANS FC

Demande de rendre visible sur l'agenda les clubs Hors championnat. Pris note de votre courrier.

SENIORS

1DB DU 7/2/2010

51124.1 MONTIGNY LE BTX AS 2 / RAMBOUILLET FC 1

Accord des deux clubs pour jouer ce match le 10 février à 20H00 au stade de la Coudre. Accord de la Commission.

1DB du 7/2/2010

51127.1 TRAPPES SAINT-QUENTIN FC 2 / CHATOU AS 1

Demande de TRAPPES SAINT-QUENTIN pour jouer ce match à 15H30 au stade Gravaud. Accord de la Commission.

VÉTÉRANS

6DB du 7/2/2010

52211.2 SARTROUVILLE FC 2 / LE PECQ US 12

Demande de SARTROUVILLE pour jouer ce match au stade Youri Gagarine (terrain stabilisé). Accord de la Commission.

6DB du 7/2/2010

52212.2 VILLEPREUX FC 2 / VILLENES ORGEVAL FC 3

Demande de VILLEPREUX pour jouer ce match au stade Salvador Allendé (terrain stabilisé). Accord de la Commission.

6DC du 7/2/2010

50920.1 TRAPPES SAINT-QUENTIN FC 3 / SONCHAMPS AS 1

Demande de TRAPPES ST-QUENTIN pour jouer ce match au stade Jean Guimier (terrain stabilisé). Accord de la Commission.

U 19

1DB du 14/2/2010

52034.2 PLAISIR FO 2 / MONTIGNY LE BTX AS 2

Demande de PLAISIR pour jouer ce match au stade des Gâtines à 15H30 (heure été). Etant donné les motifs invoqués la Commission donne son accord. .

U 17

1DA du 7/2/2010

52527.1 LE PECQ US 1 / PORCH/JUZIERS FC 2

Accord des deux clubs pour jouer ce match à 12H00. Accord de la Commission.

U 15

2DA du 6/2/2010

52618.1 MAGNANVILLE ES / GARGENVILLE STADE

Demande de MANGNANVILLE pour jouer ce match au Complexe sportif RIFFARD (stabilisé). Accord de la Commission.

2DB du 6/02/2010

53135-1 BEYNES - YVELINES US

Courrier de BEYNES. La Commission rappelle qu'en aucun cas un match de Foot animation ne peut précéder un match U15. Cette rencontre reste programmée le 6/02 à 14h00.

5DB du 6/2/2010

53446.1 TRAPPES ST-QUENTIN FC 4 / ABLIS STE MESME SUD 1

Demande de TRAPPES ST QUENTIN pour jouer ce match au stade Y. Gagarine (Terrain stabilisé). Accord de la Commission.

COUPE DES YVELINES SENIORS

Du 7/2/2010

56396.1 MAGNANVILLE ES 2 / CROISSY US 2

Demande de MAGNANVILLE pour jouer ce match au stade Les Erables. Accord de la Commission.

VETERANS

Du 7/2/2010

56325.1 YVELINES US 1 / GARGEVILLE STADE 2

Demande d'YVELINES US pour jouer ce match au stade de la Boissière à GARANCIERES. Accord de la Commission.

U 19

Du 7/2/2010

56362.1 RAMBOUILLET FC 1 / GARGENVILLE STADE

Demande de RAMBOUILLET pour jouer ce match au stade du Vieux Moulin (terrain synthétique) à 14H30. Accord de la Commission

U 15

Du 7/2/2010

56349.1 CONFLANS FC 1 / EPONE USBS 1

Demande de CONFLANS pour jouer ce match à 16H00. Etant donné les motifs invoqués la Commission donne son accord.

COUPE DU COMITE SENIORS

Du 7/2/2010

56391.1 GUERVILLE ARNOUVILLE AS 2 / CONFLANS FC 3

Demande de GUERVILLE ARNOUVILLE pour jouer ce match au stade Claude WICHEGARD à ARNOUVILLE LES MANTES. Accord de la Commission.

Du 7/2/2010

56395.1 MONTIGNY LE BTX AS / MAUREPAS AS

Demande de MONTIGNY pour jouer ce match au stade de la Coudre (terrain synthétique). Accord de la Commission.

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 28.01.2010

Présents : Mme PLATEL Claudine, MM BEAUDOUX Michel (Pdt), DELESCHAUX Alain, DUPIN Philippe, HOUZE Michel, REBIERE Jacques (CD)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 10 jours (5 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MATCHES AMICAUX

CONFLANS FC

Les U13 (1 équipe) se rendront à MAURECOURT le 30/01/2010 à 14h00.

Les U19 recevront les PORTUGAIS DE VERNEUIL le 01/02/2010 à 20h00.

CONVOICATIONS

MUNI DE VOTRE LICENCE ET D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ
PRÉSENCE INDISPENSABLE

U17

2DB du 24.01.10

52669. MAUREPAS AS 2 / MONTIGNY LE BX AS 2

Vu la feuille de match et le courrier de MONTIGNY.

La Cion convoque pour le :

Jeudi 4 février 2010 entre 15h00 et 18h00

L'arbitre D.Y.F.

Noté que M.DUPIN n'a pas pris part aux délibérations.

COURRIERS

U15

EXC du 23.01.10

53008.1 programmé à 16h HOUILLES AC 1 / ELANCOURT 1

Match non joué : ELANCOURT ayant oublié ses licences.

Lecture de la feuille de match et du courrier de l'arbitre de HOUILLES.

En attente du courrier d'ELANCOURT annoncé sur la feuille de match par l'arbitre.

La Cion précise à M. PIQUET d'ELANCOURT qu'un arbitre ne peut faire disputer une rencontre sans avoir identifié les joueurs inscrits sur la feuille de match par une licence validée ou pièce d'identité + certificat médical. (Documents obligatoires à partir des U15).

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES SENIORS

5DB du 24.01.10

51663.1 COIGNIERES FC / CELLOIS CS.

La Commission, pris connaissance des réserves de COIGNIERES, considérant que les réserves formulées ne respectent pas les dispositions réglementaires à savoir : Réserves insuffisamment motivées sur la feuille de match – absence de grief précis(Art.142§5 Règlements Généraux de la F.F.F.) : Le fait pour un joueur d'avoir participé à la dernière rencontre de championnat d'une équipe supérieure n'est constitutif d'une infraction aux dispositions réglementaires que lorsque **celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour** non précisé (art 7.9 du R.S. du D.Y.F.).

DIT LES RESERVES IRRECEVABLES

Résultat acquis sur le terrain : COIGNIERES / CELLOIS 3 / 3

Débit 40€ à COIGNIERES

U17

1DA du 24.01.10

52538.1 LE PECQ US / CHAMBOURCY ASM

Evocation de l'US LE PECQ sur la participation du joueur BAHRA Mehdi (2318070922) de CHAMBOURCY suspendu à compter du 29.11.2009.

La Cion transmet à CHAMBOURCY la copie de l'évocation et confirme le mail adressé le 29/01/2010 leur demandant de faire part à la Cion de leurs observations pour le 03/02/2010.

U15

1DA du 24.01.10

53052. VILLENES ORGEVAL / PORCHEVILLE JUZIERS

Réclamation de PORCHEVILLE.

Le club de PORCHEVILLE ayant posé une réclamation après match, la Cion retient le motif de qualification.

La Cion transmet à VILLENES ORGEVAL la copie de la réclamation et confirme le mail transmis le 29/01/2010 leur demandant de faire part à la Cion de leurs observations et de transmettre ou déposer au D.Y.F. par retour du courrier les licences des joueurs concernés.

Le dossier sera repris en Cion le 04/02/2010.

Débit 40€ à PORCHEVILLE

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.

PSG ASSOCIATION

Challenge Francilien U12 du 06/03/2010. CDA avisé pour demande d'arbitres : Homologué.

25€

BEYNES FC

Challenge de la Ville de BEYNES U11/U13/U15/U17 Tournois à 7 du Samedi 01/05/2010 : Homologué

25€ X 4

VILLEPREUX FC

Participation au tournoi en salle U13 à LIEVIN le 13/03/2010. Transmis au Comité Directeur avec avis favorable.

COMMISSION DE DISCIPLINE

RÉUNION DU MARDI 02/02/2010

Présents : MM. FRAMBOURT (Président), BOIVIN (C.D.), DENIS, DURIEUX, ESCALBERT, LE GALL, LECLAIRE (C.D.A.), LOMINE, PHILBERT, SCHILLINGER.

Absents excusés : Mmes MICHEL, PINTO DE ALMEIDA,

La Commission de Discipline décide, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des décisions figurant dans les procès-verbaux ci-après.

Les décisions de la Commission de Discipline sont susceptibles d'appel, soit devant la Commission d'Appel Départementale du District des Yvelines, soit devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Paris-Ile de France, selon l'importance de la sanction infligée en première instance, dans le délai de 10 jours à compter de la date de la première présentation (Internet, journal, courrier) de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 10 du Règlement Disciplinaire figurant en annexe 1 au Règlement Sportif du District.

RAPPEL : Tout joueur exclu du terrain par décision de l'arbitre, toute personne physique ou morale faisant l'objet d'un rapport d'un officiel, peut faire valoir sa défense en adressant au Secréariat Administratif du District, dans les 24 heures ouvrables, une relation écrite et détaillée des incidents ou motifs ayant provoqué son exclusion ou le rapport, ou demander à comparaître devant la Commission disciplinaire compétente.

(Cf. : Articles 33§3 du Règlement Sportif du District et 9§1 du Règlement Disciplinaire)

CONVOCATIONS

MUNI DE VOTRE LICENCE ET D'UNE PIECE D'IDENTITE
PRESENCE INDISPENSABLE

U19

2D/B du 24/01/2010

11367627 NEAUPHLE-PONT 78 R.C. 1 / PLAISIR PORT A.S. 1

La Commission :

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, Considérant la gravité des faits, convoque pour sa réunion du

MARDI 9 FEVRIER 2010 à 18H30

M. L'Arbitre D.Y.F.

NEAUPHLE 78 R.C.

M. WISSOCQ Philippe - lic n° 2543858705 - Arbitre Assistant

M. BATAILLON Jacques - lic n° 2398049494 - Délégué

M. VAUTHIER Stephane - lic n° 2378012839 - Educateur

M. GOKCEK Baris - lic n° 2543396804 - Joueur

PLAISIR PORTUGAIS A.S.

M. ALMEIDA Virgilio - lic n° 2544484509 - Arbitre Assistant

Mme PINTO ALMEIDA Nicole - lic n° 2544074783 - Dirigeante

M. QUEVILLY Bryan - lic n° 2308119657 - Joueur

M. ZOUAGHI Kacim - lic n° 2388030322 - Joueur

U 15

1D/A

11369498 : CHANTELOUP LES VIGNES U.S. 1 / ROSNY SUR SEINE C.S.M. 1 DU 23/01/2010

La Commission :

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, Considérant la gravité des faits, convoque pour sa réunion du

MARDI 9 FEVRIER 2010 à 19H00

CHANTELOUP LES VIGNES U.S.

M. OZBEN Ercan - lic n°2320218995 - Président muni des licences

des 14 joueurs figurant sur la feuille de match

M. DUPRE Mathieu - lic n°1112446562 - Educateur

M. ERNAULT Daniel - lic n°2318067340 - Délégué

M. ALEM Erwann - Lic. n°2338165490 - Joueur

M. ALI Sofiane - Lic. n°2318076656 - Joueur

M. AL MANANI Marwan - Lic. n°2328112012 - Joueur

M. DADJ Amine - Lic. n°2543441743 - Joueur

M. DOUCOURE Mello - Lic. n°2328112017 - Joueur

M. HAMDATY Ismail - Lic. n°2543592059 - Joueur

M. KAMARA Harouna - Lic. n°2543470802 - Joueur

M. LAAOUEJ Mohamed - Lic. n°2328113808 - Joueur

M. MAKALOU Idrissa - Lic. n°2544180859 - Joueur

M. MAKALOU Sara - Lic. n°2544510597 - Joueur

M. POMARES Ludovic - Lic. n°2543709287 - Joueur

M. SAFIR Youcef - Lic. n°2543414085 - Joueur

M. SAKHO Djafara - Lic. n°2544559584 - Joueur

M. VONG Stéphane - Lic n°2543727728 - Joueur

La Commission décide de suspendre à titre conservatoire les 14 joueurs (voir liste ci-dessus) de CHANTELOUP LES VIGNES U.S. figurant sur la feuille de match à dater du **MARDI 2 FEVRIER 2010.**

Motif : Implication dans un caillassage de joueurs et accompagnateurs adverses sur le parking, à la sortie du stade (Art. 5.2 du R.S. du D.Y.F.)

ROSNY S/SEINE C.S.M.

M. HOUIN Laurent - lic. n°2300079823 - Président

M. AJOUAOU Hassan - lic n° 2330021339 - Educateur

M. ANGER Marc - lic n°2544945179 - Dirigeant

LISTE DES JOUEURS EXCLUS

le 24.01.10

(Complément à Yvelines Foot 1188)

SENIORS

EXC		
11365289	DUPART Benoit	ROSNY S/SEINE CSM
1DA		
11365418	LAFFRADE Jamel	LIMAY ALJ

U19

1DB		
11367446	AYRAULT Kevin	RAMBOUILLET FC

le 31.01.10

SENIORS

6DB		
11366900	MATIGNON Xavier	LOGES EN JOSAS A.S.
11366900	MOURIERAS Maxime	LOGES EN JOSAS A.S.

C.D.M.

EXC		
11363372	WEISS Nicolas	PARIS ST GERMAIN F.C.

U19

EXC		
11367271	TRAORE Drahmane	PLAISIROIS F.O.
1DB		
11367450	VINCENT Florent	JOUY EN JOSAS U.S.
11367450	GIOVANNONI Remy	MAUREPAS A.S.
11367450	MELLAHI Sacha	MAUREPAS A.S.

2DA		
11367540	LE CORNEC Aymeric	LE CHESNAY 78 F.C.

2DB		
11367632	ARBLADE Alexandre	REG HOUDANAISE F.C.

3DB		
11367962	CARDONA Eric	BOIS D'ARCY A.S.
11367962	MEBTOUL Karim	BOIS D'ARCY A.S.
11367962	EL GHARBI Sabri	LE PECQ U.S.

VETERANS

3DA		
11364361	ODIN Hermann	BOUGAINVILLEE AFDOM

3ÈME AVERTISSEMENT

**1 MATCH FERME A DATER DU LUNDI 08/02/10
8€ FRAIS DE DOSSIER**

SENIORS

1D A		
510711	PREIRA AMBROISE	LIMAY ALJ
6D A		
516942	BOULALOUAH HAMZA	JUZIERES/PORCHEV FC

CDM

EXC		
500042	DE VASCONCELOS DAVY	PARIS ST GERMAIN FC
2D B		
546882	HUBERT JONATHAN	ELANCOURT O.S.C.

U19

EXC		
519362	SAADI MEHDI	PORCHEVILLE FC
1D B		
520681	AYRAULT KEVIN	RAMBOUILLET FC
520272	MOULET JEREMY	MAUREPAS AS
3D A		
522282	DANIEL FILIPE	MUREAUX O.F.C. LES

AFFAIRES JUGEES SENIORS

EXC

11365288 MAUREPAS AS 1 - CELLOIS CS 1 du 24/1/2010

Le Joueur ARBAUT Emosch lic num 2368023542 de MAUREPAS A.S.
4 matches de suspension ferme dont l'automatique - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 24 janvier 2010

Motif : Art. 1.13.II.A.a - Brutalité(s) ou Coup(s) n'occasionnant pas une blessure à l'encontre d'un J. / D.E.E. au cours de la rencontre, et à l'occasion d'une action de jeu.

M. LE GALL n'a pas participé au débat, ni à la délibération (Art. 7.2 du R.S. du D.Y.F.)

EXC

11365289 MARLY LE ROI US 1 - ROSNY S/S CSM 1 du 24/1/2010

Le Joueur DUPART Benoit lic num 2320508179 de ROSNY S/SEINE CSM **2 matches de suspension ferme dont l'automatique** - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 24 janvier 2010

Motif : Art. 1.3 - Conduite anti-sportive entraînant une expulsion
M. LE GALL n'a pas participé au débat, ni à la délibération (Art. 7.2 du R.S. du D.Y.F.)

1DA

11365418 LIMAY ALJ 1 - PORCHEVILLE FC 2 du 24/1/2010

Le Joueur LAFRADE Jamel lic num 2330019522 de LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES **12 matches de suspension ferme dont l'automatique** - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 24 janvier 2010

Motif : Art. 1.8.I.A - Gestes obscènes à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre et ce, compte tenu des circonstances (bras d'honneur et injures, en dehors de la rencontre, à Officiel)

Amende sportive : 34 € au club de LIMAY ALJ

1DB

11365548 VELIZY ASC 1 - CROISSY U.S. 1 du 24/1/2010

Le Joueur ACHERON Martial lic num 2368055215 de VELIZY A.S.C.
9 matches de suspension ferme dont l'automatique - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 24 janvier 2010

Motif : Art. 1.13.II.A.b - Brutalité(s) ou Coup(s) n'occasionnant pas une blessure à l'encontre d'un J. / D.E.E. au cours de la rencontre, et en dehors de toute action de jeu. et ce, vu les circonstances (crachats sur joueur)

M. SCHILLINGER n'a pas participé au débat, ni à la délibération (Art. 7.2 du R.S. du D.Y.F.)

Amende sportive : 85 € au club de VELIZY ASC

3DB

11366076 CHESNAY 78 F.C. 3 - VIROFLAY U.S.M. 1 du 24/1/2010

Le Joueur ALPHONSE Lionel lic num 2368038163 de LE CHESNAY 78 F.C. **Automatique suffisant** - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 24 janvier 2010

Motif : Art. 1.2 - Expulsion après 2ème avertissement

6DA

11366737 GUERNOISE AS 1 - MANTES A.J.TURQUOISE 1 du 24/1/2010

Le Joueur AKGUN Ergun lic num 2308124824 de MANTES ASSOCIATION JEUNESSE TURQUOISE DE **Automatique suffisant** - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 24 janvier 2010

Motif : Art. 1.2 - Expulsion après 2ème avertissement

6DB

11366870 ST CYR AFC 2 - CERNAY/BONNELLES 2 du 24/1/2010

Le Joueur ROBERT Arnaud lic num 2330046226 de CERNAY LA VILLE A.S. **6 matches de suspension ferme dont l'automatique** - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 24 janvier 2010

Motif : Art. 1.7.I.A - Propos grossiers ou injurieux à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre

Amende sportive : 17 € de CERNAY LA VILLE AS

6DB

11366871 SONCHAMP AS 1 - CLAYES SS/BOIS U.S.M 2 du 24/1/2010

Le Joueur ARAUJO LEITAO Gaspar lic num 2358013117 de CLAYES SS/BOIS U.S. MUNICIPAL **Automatique suffisant** - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 24 janvier 2010

Motif : Art. 1.5.A - Propos ou gestes excessifs ou déplacés au cours de la rencontre

C.D.M.

2DA

11216153 AUBERGENVILLE PORT 7 - ALTO MINHO A.S. 7 du 24/1/2010

Le Déléguée VIEIRA ALVES Marguerite lic num 2545737960 de ALTO MINHO A.S. **1 match de suspension ferme** - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 8 février 2010

Motif : Art. 2.2.A - D.E.E. - Conduite inconvenante répétée
La Commission regrette l'absence du rapport demandé à Mme VIEIRA ALVES Marguerite - Déléguée d'ALTO MINHO A.S.

U19

EXC

11367268 AUBERGENVILLE C.S.M. 1 - PECQ US LE 1 du 24/1/2010

Le Joueur MONTEIRO Manuel lic num 2368017517 de AUBERGENVILLE C.S.M. **2 matches de suspension ferme dont l'automatique** - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 24 janvier 2010

Motif : Art. 1.5.A - Propos ou gestes excessifs ou déplacés au cours de la rencontre et ce, compte tenu des circonstances (propos déplacés à la Déléguée de son club, au cours de la rencontre)
M. SCHILLINGER n'a pas participé au débat, ni à la délibération (Art. 7.2 du R.S. du D.Y.F.)

Le Joueur RIVET Matthieu lic num 2378024229 de LE PECQ U.S.

Automatique suffisant - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 24 janvier 2010

Motif : Art. 1.2 - Expulsion après 2ème avertissement
M. SCHILLINGER n'a pas participé au débat, ni à la délibération (Art. 7.2 du R.S. du D.Y.F.)

1DB

11367444 VILLEPREUX F.C. 1 - MAUREPAS AS 1 du 24/1/2010

Le Joueur MILHEIRO William lic num 2378011444 de VILLEPREUX F.C. **16 matches de suspension ferme dont l'automatique** - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 24 janvier 2010

Motif : Art. 1.9.I.B - Menaces ou intimidations verbales ou physiques à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre et ce, compte tenu des circonstances (menaces et propos injurieux à Officiel)

M. FRAMBOURT n'a pas participé au débat, ni à la délibération (Art. 7.2 du R.S. du D.Y.F.)

Amende sportive : 50 € au club de VILLEPREUX FC

1DB

11367446 JOUY EN JOSAS U.S. 1 - RAMBOUILLET 1 du 24/1/2010

Le Joueur AYRAULT Kevin lic num 2398064453 de RAMBOUILLET YVELINES F.C. **2 matches de suspension ferme dont l'automatique** - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 24 janvier 2010

Motif : Art. 1.7.II.A - Propos grossiers ou injurieux à J / D.E.E. au cours de la rencontre

M. FRAMBOURT n'a pas participé au débat, ni à la délibération (Art. 7.2 du R.S. du D.Y.F.)

11367448 VALLEE 78 F.C. 1 - PLAISIROIS F.O. 2 du 24/1/2010

Le Joueur MARQUES BARBOSA Tony lic num 2328091839 de VALLEE 78 F.C. **Automatique suffisant** - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 24 janvier 2010

Motif : Art. 1.2 - Expulsion après 2ème avertissement

U17

1DB

11368506 BAILLY NOISY SFC 1 - TRAPPES ST QU2 du 24/1/2010

Le Joueur LIBERCIER Constantin lic num 2308086875 de BAILLY NOISY STANDARD F.C. **2 matches de suspension ferme** - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 8 février 2010

Motif : Art. 1.5.B - Propos ou gestes excessifs ou déplacés en dehors de la rencontre

MM. FRAMBOURT et SCHILLINGER n'ont pas participé au débat, ni à la délibération (Art. 7.2 du R.S. du D.Y.F.)

VETERANS

EXC

11363904 CROISSY U.S. 11 - LOUVECIENNES A.S. 11 du 24/1/2010

Le Joueur MIMOUNI Pascal lic num 2310444648 de CROISSY U.S.

Automatique suffisant - Suspension de T.F.O. et de T.C.O. - à compter du 24 janvier 2010

Motif : Art. 1.2 - Expulsion après 2ème avertissement

DOSSIER TRANSMIS A L'INSTRUCTION

U19

EXC

11367266: VOISINS F.C. 1 / CONFLANS F.C. 1 du 24/01/2010

La commission:

Compte tenu de la gravité des faits, **transmet le dossier à l'instruction.**

Suspend par mesure conservatoire jusqu' à comparution les joueurs **CABANETOS THOMAS** - lic 2388076025 de **VOISINS F.C.** et **BOUREZG Kevin** - lic n°2368010905 - de **CONFLANS F.C.** à dater du **02/02/2010.**

Motif : Voies de fait sur joueurs, en dehors de la rencontre.

La Commission demande aux Présidents de chaque club de communiquer au District les noms des joueurs, témoins des incidents.

La Commission rappelle qu'en application de l'article 9.C (procédure du règlement disciplinaire), le ou les joueur(s) et/ou les club(s) peuvent consulter au District, après avoir reçu les convocations et avant la date prévue de l'audition, l'ensemble des pièces du dossier.

RÉUNION DU JEUDI 28 JANVIER 2010

DOSSIERS EN RETOUR D'INSTRUCTION

Présents : Mme PINTO DE ALMEIDA, MM. DENIS J.M., DURIEUX Th., ESCALBERT R. (Pdt), FRAMBOURT P., LECLAIRE D. (C.D.A.), LE GALL H., PHILBERT B.

Excusés : Mme MICHEL D., MM. BEAUBIAT G. (C.D.), BOIVIN J.L. (C.D.) LOMINE J.P., SCHILLINGER J., VESQUES J. (C.D.).

SENIORS

3DB

11366050 CROISSY U.S. 2 / BOIS D'ARCY A.S 2 du 15/11/2009

La Commission:

déclare que le dossier a fait l'objet d'une procédure d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement Disciplinaire en vigueur, le joueur et le club mis en instruction ont pu faire valoir leur défense, qu'ils ont pris la parole en dernier et que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées et sans la présence de l'instructeur.

Après avoir noté les absences excusées :

CROISSY U.S. 2 :

M. GOURIOU PASCAL - lic. n° 2330032607 - Délégué
M. ORAIN Stéphane - lic. n° 2339975859 - Banc de Touche

BOIS D'ARCY A.S 2 :

M. LE GLOANNE Thierry - lic. n° 2329953588 - Arbitre Assistant
Mme LE GLOANNE Roseline - lic. n° 2543417212 - Délégué

Après avoir noté l'absence non excusée :

CROISSY U.S. 2 :

M. LAMGHARAZ Mohamed - lic. n° 2348014291 - Arbitre Assistant

Après lecture du rapport d'instruction

Après audition des personnes convoquées :

M. l'Arbitre D.Y.F.

BOIS D'ARCY A.S 2 :

M. LAMBERT Christophe - lic. n° 2330007508 - Dirigeant
M. PASQUET Martin - lic. n° 2318042785 - Joueur suspendu

Considérant que le joueur PASQUET Martin ne reconnaît pas la totalité de ce qui vient d'être lu.

Considérant que M. l'Arbitre confirme ses observations d'après match et son rapport, à savoir que le joueur PASQUET Martin, au cours d'une action de jeu, a prononcé ces mots : « *Putain de ta mère* »

M. l'Arbitre a considéré que cette parole lui était destinée ; il a appelé le joueur pour le sanctionner d'un carton rouge. Ce dernier, menaçant, est venu vers lui en plaçant ses doigts sur sa gorge.

En fin de match, aux vestiaires, ce joueur souhaitant des explications sur son carton, est revenu vers M. l'Arbitre avec une attitude menaçante

Considérant que M. LAMBERT, Dirigeant de BOIS D'ARCY estime qu'un tacle sévère sur le joueur PASQUET, non sifflé par M. l'Arbitre, est à l'origine de l'incident. Il n'excuse pas, pour autant, l'attitude du joueur vis-à-vis de M. l'Arbitre.

Considérant que le joueur PASQUET reconnaît que, suite à une faute commise sur lui, il a prononcé : « *Putain de ta mère* », phrase destinée à son adversaire. Lorsqu'il a vu le carton rouge, il a pris un « *coup de sang* » ; il s'est avancé vers M. l'Arbitre portant ses doigts sur sa gorge. En fin de match, il l'a interpellé pour connaître le motif de son expulsion sans résultat.

M. PASQUET regrette son geste et s'excuse auprès de M. l'Arbitre.

Par ces motifs, et après en avoir délibéré,
Hors la présence des personnes auditionnées,

La Commission décide :

Conformément au Code Disciplinaire 1.11.I.A, de suspendre de T.F.O. et de T.C.O., **M. PASQUET Martin - lic. n° 2318042785 - Joueur de BOIS D'ARCY AS pour 1 (un) an de suspension ferme dont l'automatique à compter du 15/11/2009 jusqu'au 14/11/2010.**

Motif : Bousculade à l'encontre d'un Officiel, au cours de la rencontre.

Amende sportive : 170€ à BOIS D'ARCY AS. 2 (Art. 1.11.I.A.)

Amende administrative : 17€ à CROISSY U.S.

Motif : Absence non excusée à convocation d'une commission

La Commission demande au club de BOIS D'ARCY A.S., le retour de la licence du joueur PASQUET Martin au Secrétariat du D.Y.F. dans les plus brefs délais.

M. LE GALL n'a pas participé aux auditions, ni au débat, ni à la délibération (Application de l'Art. 7.2 du R.S. du D.Y.F.)

7D/B du 29/11/2009

11367059 ENT.PORT MARLY FC – MARLYP AJ 2 / MAULOISE US 2

La Commission :

Déclare que le dossier a fait l'objet d'une procédure d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement Disciplinaire en vigueur, le joueur et le club mis en instruction ont pu faire valoir leur défense, qu'ils ont pris la parole en dernier et que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées et sans la présence de l'instructeur.

Après avoir noté les absences excusées de :

MAULOISE U.S.

M. CHAABANI Abdelrazak - lic n°2545605678 - Arbitre Assistant
M. MESSAOUR Rachid - lic n°2544265397 - Joueur suspendu

Après avoir noté les absences non-excuses de :

ENT. PORT.MARLY / MARLYPORTAINE

M. NAVARRA Eugenio - lic n°2308080084 - Arbitre de la rencontre
M. PERIRA Mathieu - lic n°2348030173 - Arbitre Assistant
M. COCHEREAU Ludovic - lic n°2310929183 - Délégué

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Après lecture du rapport d'instruction

Après audition des personnes convoquées :

MAULOISE US

M. CASTEL Georges - lic n°2358026895 , représentant le Président
M. MESSAOUR Hamid - lic n°2320360079 - Banc de touche
M. CHAKIR Mohamed - lic n°2388053498 - Capitaine

La Commission regrette l'absence non excusée de toutes les personnes convoquées de PORTMARLY/MARLYPORTAINE, dont M.NAVARRA Eugenio, arbitre bénévole de la rencontre, et l'absence excusée de M.MESSAOUR Rachid, joueur de MAULOISE suspendu, ce qui a empêché tout débat contradictoire.

Considérant qu'au recto de la feuille de match, il est mentionné « 2 avertissements/ rouge /insultes », sans aucune précision des mots employés.

Considérant qu'au verso de la feuille de match, il est mentionné « RAS ».

Considérant que le rapport de M. NAVARRA, arbitre du match, ne précise pas les insultes, ne considère pas le geste décrit comme une bousculade, mais indique que M.MESSAOUR Rachid l'aurait menacé au match retour pour le « casser ».

Considérant que M.MESSAOUR Hamid, présent sur le banc de touche de MAULOISE, dit ne pas avoir vu M.MESSAOUR Rachid poser la main sur l'arbitre.

Considérant que M.CHAKIR Mohamed, Capitaine de MAULOISE, dit que les mots prononcés par M.MESSAOUR Rachid et qui ont pu être considérés comme une menace par M.NAVARRA sont en substance : « *au match retour, c'est nous qui arbitrerons et on fera comme vous...* »

Considérant que M.CASTEL Georges, non présent sur le match, représentant le Président de MAULOISE, émet des doutes sur le rapport de M. NAVARRA, en particulier que M.MESSAOUR Rachid lui aurait dit « *qu'il l'attendrait au match retour pour le casser* » en mentionnant que ça peut se comprendre dans un langage de joueur à joueur, mais certainement pas vis-à-vis d'un arbitre.

Par ces motifs, et après en avoir délibéré,

Hors la présence des personnes auditionnées,

La Commission décide,

Conformément au Code Disciplinaire **1.5.A**, de suspendre de T.F.O. et de T.C.O., **M.MESSAOUR Rachid - lic 2544265397 - Joueur de MAULOISE US pour 2 (deux) matches de suspension fermes dont l'automatique à compter du 29/11/2009**

Motif : Propos déplacés à officiel, au cours de la rencontre, suite à son expulsion pour 2 avertissements.

Amende administrative : 3 x17 € au club de **PORTMARLY F.C. / MARLYPORTAINE A.J.**

Motif : Absences non excusées à convocation d'une commission

M.DURIEUX n'a pas participé aux auditions, ni au débat, ni à la délibération (Application de l'Art. 7.2 du R.S. du D.Y.F.)

U 15

1DB

11369577 RAMBOUILLET 1 / VERSAILLES 78 FC 2 du 05/12/2009

La Commission :

Déclare que le dossier a fait l'objet d'une procédure d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement Disciplinaire en vigueur, le joueur et le club mis en instruction ont pu faire valoir leur défense, qu'ils ont pris la parole en dernier et que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées et sans la présence de l'instructeur.

Après avoir noté l'absence excusée de :

RAMBOUILLET F.C.Y.

M. DACHEUX Gérard - lic n°170001672 - Educateur

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Après lecture du rapport d'instruction,

Après audition des personnes convoquées :

M. l'Arbitre DYF

RAMBOUILLET F.C.Y.

M. BONNOT Patrick- lic n° 2339976001- Arbitre Assistant

M. ROCES Daniel- lic n° 2543389400-Délégué

VERSAILLES 78 F.C.

M. CHABANNE Bruno-lic n° 2543444542- Vice Président (non présent sur le match)

Mme DE COUX Isabelle- lic n° 2544365897-Dirigeante (non inscrite sur la feuille de match)

M. OTSMANE Ghalem-lic n° 2338176452- Educateur

Considérant que M. L'Arbitre confirme son rapport et indique que sur la feuille de match, la rubrique <<Observations d'après Match>> a été écrite sur la dictée de M. BONNOT Patrick, Arbitre Assistant de RAMBOUILLET ainsi que sur la dictée de M. OTSMANE Educateur de VERSAILLES 78 F.C..

Considérant que M. ROCES Daniel, Délégué de RAMBOUILLET confirme les propos tenus par L'Educateur de VERSAILLES 78.

Considérant que Mme DE COUX Isabelle dirigeante de VERSAILLES 78 (non inscrite sur la feuille de match) mais présente sur le match, fait part des propos de M. BONNOT Patrick envers le banc de touche (celui-ci aurait nargué le banc de touche de VERSAILLES 78 suite à des hors-jeu signalés de sa part)

Considérant que M. BONNOT Patrick reconnaît avoir eu des paroles avec M. OTSMANE, Educateur de VERSAILLES et lui avoir dit de « *dégagez* » du terrain.

Considérant que M. OTSMANE, Educateur de VERSAILLES 78 reconnaît ses propos envers M. BONNOT, Arbitre Assistant de RAMBOUILLET FC et en assume l'intégralité.

Par ces motifs, et après en avoir délibéré,

Hors la présence des personnes auditionnées,

La commission décide,

Conformément au Code Disciplinaire **2.5.1.A**, de suspendre de T.F.O. et de T.C.O., **M. OTSMANE Ghalem - lic n°2338176452 - Educateur de VERSAILLES 78 FC pour 3 (trois) mois de suspension ferme à compter du 1^{er} FEVRIER 2010.**

Motif : Propos injurieux à officiel et compte tenu des circonstances.

Amende sportive : 34€ au club de **VERSAILLES 78 FC**

De plus, la commission décide :

Conformément au code disciplinaire **2.2.A**, de suspendre de T.F.O. et de T.C.O., **M. BONNOT Patrick lic n°2339976001 - Dirigeant de RAMBOUILLET YVELINES F.C. pour 1 (UN) MATCH de suspension ferme à compter du 1^{er} FEVRIER 2010**

Motif : Conduite inconvenante répétée

DOSSIER EN RETOUR D'INSTRUCTION

Présents : Mmes MICHEL, PINTO DE ALMEIDA
MM. ESCALBERT (Président), BEAUBIAT (C.D.), DENIS, DURIEUX,
FRAMBOURT, LECLAIRE (C.D.A.), LE GALL, LOMINE, PHILBERT,
SCHILLINGER.

Absents : MM. BOIVIN, VESQUES.

Les Commissions de Discipline décident, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des décisions figurant dans les procès-verbaux ci-après.

Les décisions des Commissions de Discipline sont susceptibles d'appel, soit devant la Commission d'Appel Départementale du District des Yvelines, soit devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Paris-Ile de France, selon l'importance de la sanction infligée en première instance, dans le délai de 10 jours à compter de la date de la première présentation (Internet, journal, courrier) de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 10 du Règlement Disciplinaire figurant en annexe 1 au Règlement Sportif du District.

U 17

1D/B du 13/12/2009

11368503 VERSAILLES 78 F.C. 3 / ELANCOURT O.S.C. 1

La Commission,

Déclare que le dossier a fait l'objet d'une procédure d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement Disciplinaire en vigueur, les joueurs et le club mis en instruction ont pu faire valoir leur défense, qu'ils ont pris la parole en dernier et que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées, et sans la présence de l'instructeur,

Après avoir noté les absences excusées :

O.S.C. ELANCOURT

Les joueurs :

HENRY Steven - lic n° 2328109348

GASSAMA Malamine - lic n° 2338163663

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Après lecture du rapport d'instruction,

Après audition des personnes convoquées :

. M. PERRON Nicolas, Arbitre D.Y.F. (accompagné de M. DENIS Cédric, Arbitre D.Y.F.),

. M. PERRON Thierry, Père de M. PERRON Nicolas, présent sur le match,

O.S.C. ELANCOURT

. M. LEDUC Jean-Pierre lic n° 2378021181, Président (non présent sur le match)
. M. SOLER Emmanuel lic n° 2348019739, Responsable des jeunes (non présent sur le match)
. M. FERNANDES Alcino lic n° 2329964969, Arbitre-Assistant
. M. BEN LAHCEN Mohamed lic n° 2544041844 (banc de touche)
. M. LAHLAH Farid lic n° 2368058467, Educateur
. Les joueurs :
TAULIAUT Yoann lic n° 2543358460
SAAFI Bilel lic n° 2338172787
BEN MIMOUN Mohamed lic n° 3228083388
DIAKITE Issa lic n° 2545682739
BENTAYEBI Walid lic n° 2338153309
DIALLO Segal lic n° 2545686785
DRAME Aliou lic n° 2328090492
SAMASSA Kalilou lic n° 2318074482
FIRINCI Sergen lic n° 2543378511

F.C. VERSAILLES 78

M. CHABANNE Bruno lic n° 2310775832, Arbitre-Assistant
M. FADIL Yassine lic n° 2310775832, Educateur

Considérant que M. PERRON Nicolas, Arbitre D.Y.F. de la rencontre, confirme expressément et intégralement les termes de son rapport, Considérant que l'Arbitre, après avoir accordé un but à l'équipe de VERSAILLES, s'est dirigé vers M. FERNANDES Alcino, Arbitre-Assistant d'ELANCOURT, qui avait levé son drapeau pour signaler un hors jeu,

Considérant que l'Arbitre-Assistant d'ELANCOURT a alors très vivement contesté le but,

Considérant que le joueur FIRINCI Sergen, d'ELANCOURT, ayant eu un carton blanc au cours de la rencontre, et ayant voulu rentrer avant la fin du temps de l'exclusion, s'est dirigé vers l'Arbitre, pour aussi contester très vivement le but, ce qui lui a valu un carton rouge, carton qui lui a été arraché par le joueur FIRINCI Sergen,

Considérant que l'Arbitre a alors sifflé l'arrêt de la rencontre, et s'est dirigé vers le banc de touche, pour notifier sa décision au Dirigeant responsable,

Considérant qu'à ce moment, il s'est retrouvé entouré des joueurs d'ELANCOURT, qui l'ont frappé, ou, pour certains, tenté de le frapper, Considérant que l'Arbitre est alors parti en courant, suivi des joueurs d'ELANCOURT,

Considérant que M. PERRON Thierry, Père de l'Arbitre, qui accompagnait son fils, déclare être alors entré sur le terrain, avec l'Arbitre-Assistant de VERSAILLES, pour dégager son fils qui était à terre, et qui recevait coups de poings et coups de pieds par les joueurs d'ELANCOURT,

Considérant que M. CHABANNE Bruno, Arbitre-Assistant de VERSAILLES :

. déclare que le joueur FIRINCI Sergen avait reçu un carton blanc, et a voulu rentrer sur le terrain, avant la fin de la sanction,

. déclare qu'au 6^{ème} but de VERSAILLES, accordé par l'Arbitre, M. FERNANDES Alcino, Arbitre-Assistant d'ELANCOURT, ayant levé son drapeau pour signaler un hors-jeu, l'Arbitre s'est dirigé vers lui, et que le ton est monté de la part de M. FERNANDES Alcino,

Considérant que M. CHABANNE Bruno, voyant les joueurs d'ELANCOURT autour de l'Arbitre, est entré sur le terrain pour le protéger, et indique s'être fait insulter, et que M. PERRON Thierry est aussi entré pour protéger son fils,

Considérant que M. CHABANNE Bruno note que M. LAHLAH Farid, Educateur d'ELANCOURT, a couru vers ses joueurs pour les arrêter, Considérant que M. FADIL Yassine, Educateur de VERSAILLES :

. a noté de plus en plus d'agressivité de la part des joueurs d'ELANCOURT au moment du carton rouge du joueur FIRINCI Sergen,

. a vu courir ce joueur derrière l'Arbitre, et a essayé de l'arrêter, . souligne qu'aucun joueur de VERSAILLES n'a participé à l'agression de l'Arbitre,

Considérant que M. LAHLAH Farid, Educateur d'ELANCOURT, à la suite au carton blanc du joueur FIRINCI Sergen, a demandé à l'Arbitre que son joueur revienne plus tôt sur le terrain (manque de remplaçants), ce qui lui a été refusé,

Considérant qu'il déclare :

. avoir demandé à ses joueurs, dans les vestiaires, de ne pas contester les décisions arbitrales, et que suite au carton rouge et à l'arrêt de la rencontre, il a voulu éloigner ses joueurs, mais qu'ils étaient très énervés,

. avoir vu l'Arbitre se sauver, suivi par les joueurs d'ELANCOURT, et qu'il ne pensait pas que de tels incidents allaient se produire,

Considérant que M. BEN LAHCEN Mohamed, Dirigeant d'ELANCOURT (banc de touche) :

. a vu M. FERNANDES Alcino, lever son drapeau, et appeler M. l'Arbitre, après le but accordé à l'équipe de VERSAILLES,

. a vu le joueur FIRINCI Sergen s'approcher de l'Arbitre et de M. FERNANDES Alcino,

. puis a vu le joueur FIRINCI Sergen courir derrière l'Arbitre, ainsi que le joueur GASSAMA Malamine, et tous les joueurs d'ELANCOURT courir « dans tous les sens »,

. déclare être parti éccœuré par les incidents, et regretter de ne pas avoir pu protéger l'Arbitre (du fait qu'il est handicapé en fauteuil roulant),

Considérant que M. FERNANDES Alcino, Arbitre-Assistant d'ELANCOURT :

. déclare avoir appelé l'Arbitre pour signaler un hors-jeu, à la suite du but accordé à l'équipe de VERSAILLES, ce que l'Arbitre n'a pas voulu reconnaître, et admet lui avoir parlé « assez fort »,

. a vu les joueurs venir vers l'Arbitre, qui a mis un carton rouge au joueur FIRINCI Sergen, que les joueurs se sont alors énervés et que l'Arbitre est parti en courant, suivi des joueurs d'ELANCOURT, sauf les joueurs HENRY Steven et SAAFI Bilel, qui sont restés près de lui,

. déclare que quand il est arrivé au milieu du terrain, l'Arbitre était debout, et qu'il n'a pas vu le joueur FIRINCI Sergen donner un coup à l'Arbitre,

Considérant le joueur SAAFI Bilel, d'ELANCOURT, indique avoir vu un regroupement autour de l'Arbitre, et les autres joueurs courir ensuite après l'Arbitre, mais déclare n'avoir rien fait,

Considérant que le joueur TAULIAUT Yoann, gardien de but d'ELANCOURT :

. a quitté son but, pour se rendre auprès de l'Arbitre et de M. FERNANDES Alcino, au moment de l'altercation,
. reconnaît avoir voulu frapper l'Arbitre, mais déclare qu'il ne l'a pas touché,
Considérant que le joueur BEN MIMOUN Mohamed, d'ELANCOURT, reconnaît être venu auprès de l'Arbitre, mais indique n'avoir rien fait, ni rien entendu,
Considérant que le joueur BENTAYEBI Walid, d'ELANCOURT, déclare être venu près du joueur SAAFI Bilel, et reconnaît avoir couru après l'Arbitre,
Considérant que le joueur DIAKITE Issa, d'ELANCOURT, déclare ne pas avoir touché l'Arbitre,
Considérant que le joueur DIALLO Segal, d'ELANCOURT, reconnaît avoir couru après l'Arbitre, mais déclare qu'il ne l'a pas touché,
Considérant que le joueur DRAME Aliou, d'ELANCOURT, dit avoir vu le rassemblement, et les autres joueurs courir après l'Arbitre, et déclare être rentré aux vestiaires,
Considérant que le joueur SAMASSA Kalilou, d'ELANCOURT, reconnaît avoir couru après l'Arbitre,
Considérant que le joueur FIRINCI Sergen, d'ELANCOURT :
. déclare avoir demandé à revenir plus tôt sur le terrain suite au carton blanc, avec l'accord de l'entraîneur de VERSAILLES,
. reconnaît, en sa qualité de capitaine, être allé trouver l'Arbitre, à la suite du 6^{ème} but, et ne comprend pas pourquoi il s'est vu infliger un carton rouge, car il a simplement dit « il y a hors-jeu, M. l'Arbitre »,
. reconnaît toutefois qu'à ce moment, il s'est « énervé »,
. ne se souvient pas que l'entraîneur l'ait retenu,
. reconnaît avoir vu l'Arbitre courir, et l'avoir suivi, mais nie lui avoir donné un coup,
Considérant que M. CHABANNE Bruno, Arbitre-Assistant de VERSAILLES, M. FADIL Yassine, Educateur de VERSAILLES, et M. Thierry PERRON, Père de l'Arbitre, reconnaissent formellement les joueurs FIRINCI Sergen et GASSAMA Malamine, d'ELANCOURT, comme ayant donné des coups à l'Arbitre,
Considérant qu'il ressort clairement de l'audition que :
. les joueurs FIRINCI Sergen et GASSAMA Malamine, d'ELANCOURT, ont agressé l'Arbitre, et lui ont porté des coups,
. le joueur TAULIAUT Yoann, gardien de but d'ELANCOURT, a tenté de frapper l'Arbitre, mais n'y est pas parvenu,
. tous les autres joueurs d'ELANCOURT, à l'exception des joueurs HENRY Steven et SAAFI Bilel, ont poursuivi l'Arbitre et ont participé, « en bande », à son agression,
. M. FERNANDES Alcino, Dirigeant d'ELANCOURT, n'a pas eu, lors des incidents, le comportement qu'on est en droit d'attendre d'un Dirigeant responsable,
Considérant que figure au dossier un certificat médical établi le 14.12.2009, par le Dr SOUM Robert, dont il résulte que l'agression dont a été victime l'Arbitre de la rencontre a entraîné une I.T.T. (au sens de la Sécurité Sociale) de 10 jours,
Considérant que le Comité de Direction du District des Yvelines a, lors de sa réunion du 6/5/2009, décidé, lors des compétitions gérées par le District, de :
- doubler, pour la saison 2009 / 2010, le barème des sanctions de référence résultant du barème constituant l'annexe 2 aux Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif du District,
concernant les fautes commises à l'encontre des Officiels, par les joueurs, les dirigeants, les éducateurs et les entraîneurs,

- doubler également les sanctions financières correspondantes, mais uniquement en ce qui concerne les faits disciplinaires les plus graves (à compter et au-delà des articles 1.11.I et 2.9.I du Barème Disciplinaire (c'est-à-dire bousculade volontaire - tentative de coup(s)),
Considérant que cette décision de doublement des sanctions de référence figure explicitement à l'annexe 1 précitée au Règlement Sportif du District,
Considérant enfin que :
. M. LEDUC Jean-Pierre, Président d'ELANCOURT, qui n'était pas présent lors du match, indique avoir mis en place en début de saison, une Charte pour lutter contre la violence, regrette ces incidents, n'accepte pas le comportement des joueurs en cause et s'en excuse,
. M. SOLER Emmanuel, Responsable des jeunes d'ELANCOURT, qui n'était pas présent lors du match, regrette vivement les incidents et s'en excuse,
Par ces motifs et après en avoir délibéré,
La Commission **DECIDE** :

• **D'INFLIGER :**

- conformément au Code Disciplinaire (article 1.15.I.B), aux **joueurs suivants**, d'ELANCOURT O.S.C., une suspension ferme de T.F.O. et de T.C.O. de **20 (vingt) ans**, à compter du 15/12/2009 :

. **FIRINCI Sergen** lic n° 2543378511

. **GASSAMA Malamine** lic n° 2338163663

Motif : Brutalité(s) et/ou coup(s) occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical entraînant une I.T.T. (au sens de la Sécurité Sociale) supérieure à 8 jours, à l'encontre d'un Officiel, en dehors de la rencontre.

Ces joueurs seront donc requalifiés le 15/12/2029.

- conformément au Code Disciplinaire (article 1.11.I.B), au **joueur TAULIAUT Yoann** lic n° 2543358460, d'ELANCOURT O.S.C., une suspension ferme de T.F.O. et de T.C.O. de **2 (deux) ans**, à compter du 15/12/2009,

Motif : Bousculade volontaire - Tentative de coup(s) à l'encontre d'un Officiel, en dehors de la rencontre.

Ce joueur sera donc requalifié le 15/12/2011.

- conformément à l'article 2 du Règlement Disciplinaire, aux **joueurs suivants**, d'ELANCOURT O.S.C., une suspension ferme de T.F.O. et de T.C.O. de **3 (trois) ans** à compter du 15/12/2009 :

. **BEN MIMOUN Mohamed** lic n° 3228083388

. **DIKITE Issa** lic n° 2545682739

. **BENTAYEBI Walid** lic n° 2338153309

. **DIALLO Segal** lic n° 2545686785

. **DRAME Aliou** lic n° 2328090492

. **SAMASSA Salilou** lic n° 2318074482

Motif : Brutalité, « en bande », à l'encontre d'un Officiel, en dehors de la rencontre.

Ces joueurs seront donc requalifiés le 15/12/2012.

- conformément à l'article 2 du Règlement Disciplinaire, à **M. FERNANDES Alcino** lic. 2329964969, **Dirigeant** d'ELANCOURT O.S.C., **4 (quatre) matches de suspension ferme** de T.F.O. et de T.C.O., à compter du 15/12/2009.

Motif : Non-application des devoirs liés à sa fonction.

DE DONNER MATCH PERDU PAR PENALITE à l'O.S.C. ELANCOURT : 0 point 0 but pour en attribuer le gain au **F.C. VERSAILLES 78 : 4 points 6 buts**

Motif : Comportement des joueurs d'ELANCOURT à l'égard de l'Arbitre à l'origine de l'arrêt du match + agression de l'Arbitre par les joueurs d'ELANCOURT.

D'INFLIGER UN RETRAIT FERME DE 10 POINTS AU CLASSEMENT DE l'O.S.C. ELANCOURT (art.1.15.1 du Code Disciplinaire)

DE REQUALIFIER à compter de ce jour :

- **les joueurs suivants d'ELANCOURT O.S.C. :**

. HENRY Steven lic n° 2328109348

. SAAFI Bilel lic n° 2338172787

- **les Dirigeants suivants, d'ELANCOURT O.S.C. :**

. M. LAHLAH Farid lic n° 2368058467

. M. BEN LAHCEN Mohamed lic n° 2544041844

Amendes sportives à l'O.S.C. ELANCOURT (Chapitre IV du Barème Disciplinaire) :

. **400 €** pour Brutalité(s) et/ou coup(s) occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical entraînant une I.T.T. (au sens de la Sécurité Sociale) supérieure à 8 jours, à l'encontre d'un Officiel, en dehors de la rencontre,

. **170 €** pour Bousculade volontaire - Tentative de coup(s) à l'encontre d'un Officiel, en dehors de la rencontre,

. **200 €** pour Brutalité, « en bande », à l'encontre d'un Officiel, en dehors de la rencontre.

MM. FRAMBOURT et SCHILLINGER n'ont participé, ni aux auditions, ni aux délibérations (art. 7.2 du Règlement Disciplinaire du District).

La Commission demande au club de l'O.S.C. ELANCOURT de transmettre au Secrétariat du D.Y.F., les licences des joueurs suspendus (nommés ci-dessus) à l'exception des licences de MM. FIRINCI et GASSAMA, déjà en notre possession.

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 02 Février 2010

Présents : Mme GOUPILLON, MM. DUPIN, DUTACQ, GOUPILLON, A et R. PANARIELLO, THIRIONET, VALENTIN, WILLEMIN.

Excusés : Mme BOIVIN, M FAURE.

RAPPELS IMPORTANTS

POUR TOUT COURRIER OU MAIL (1 PAR CATÉGORIE), MERCI DE NOTER, LE N° ET LA POULE DU OU DES MATCHES CONCERNÉS.

NOUS DEMANDONS IMPÉRATIVEMENT AUX CLUBS DE SE CONTACTER AVANT UNE RENCONTRE AFIN D'EN FACILITER L'ORGANISATION (ACCUEILLANT OU RECEVANT) ET D'ÉVITER LES DÉSAGRÈMENTS D'UN DÉPLACEMENT VAIN.

TOUTS LES MATCHES NON JOUES (TERRAINS IMPRATICABLES OU TOUTE AUTRE RAISON) DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN COURRIER SPÉCIFIQUE À LA COMMISSION FOOTBALL ANIMATION.

AUCUNE FEUILLE DE MATCH ENVOYÉE PAR MAIL OU FAX NE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE, L'ORIGINAL DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE EXPÉDIÉ (VOIR RÈGLEMENT GÉNÉRAL), CELLES-CI DOIVENT PARVENIR AU DISTRICT AVANT LE MARDI MIDI.

LES FEUILLES DE PLATEAU DOIVENT ÊTRE REMPLIES CORRECTEMENT SANS OUBLIER LE NUMERO DU PLATEAU (CES FEUILLES SONT TELECHARGEABLES SUR LE SITE INTERNET DU DISTRICT) DANS LE BUT DE FACILITER LE TRAVAIL DE LA COMMISSION. MERCI

REUNIONS DE SECTEUR

COMME LA SAISON PASSÉE DES RÉUNIONS DE SECTEUR SONT PROGRAMMÉES. LA 3ÈME AURA LIEU :

LUNDI 08/02/10 A 19H00

**Restaurant du Complexe Marcel Cerdan
129 avenue de la Maladrerie – 78300 POISSY**

SONT CONVIÉS LES RESPONSABLES DES ECOLES DE FOOTBALL, LES DIRIGEANTS RESPONSABLES SUR LE TERRAIN DES CATÉGORIES « U7 » À « U13 », DES CLUBS SUIVANTS :

**BOUGIVAL FOOT—HOUILLES AC—PARIS ST GERM FC
CARRIERES S/ SEINE US—HOUILLES SO—POISSY AS
CHAMBOURCY ASM—LE VESINET US—SARTROUVILLE FC
CHATOU AS—LOUVECIENNES AS—ST GERMAIN FC
CROISSY US—MAISONS LAFFITTE US—PECQ US
FOURQUEUX OMS—MONTESSON US—MESNIL LE ROI**

Consulter vos boîtes mail lpiff où des annexes sont jointes, à compléter et à rapporter à cette réunion.

YVELINES FOOTBALL N°1189

REMARQUE :

Les clubs n'ayant pas pu participer aux premières réunions de secteur (à Magnanville et Hardricourt) peuvent choisir, s'ils le désirent, d'assister aux prochaines réunions qui auront lieu :

Le 08/02/10 à Poissy

Le 15/02/10 à Beynes

Le 22/02/10 à Buc

Le 01/03/10 à St-Rémy les Chevreuse (VALLEE 78 FC)

U 7- U 9

Courrier de CHAVENAY

Courrier de CHAVENAY demande d'inscription d'une équipe U7.

La Cion enregistre cette inscription

Courrier d'ECQUEVILLY ESC

Suite à la réunion de secteur à Hardricourt, courrier de M. Collin.

La Cion prend note de vos remarques.

Plateau N° 782871 à ROSNY reporté au 06 février

Courrier de ROSNY nous indiquant ne pouvoir organiser ce plateau faute d'encadrement et propose de reporter ce plateau au 13 février.

La Cion donne son accord.

U 11

COURRIERS

2 équipes Poule C

Match N° 55422 PLAISIR FO 5/BOIS D'ARCY du 27/03/2010

Demande du club de PLAISIR pour avancer ce match au samedi 06/02/2010. Accord de BOIS D'ARCY pour cette demande.

La Cion donne son accord..

4 équipes Poule A

Match N° 56261 CONFLANS FC/TRIEL AC du 13/02/2010

Le club de CONFLANS FC nous informe que ce match se jouera au stade Léon Biancotto le samedi 30 janvier 2010 en accord avec le club de TRIEL.

La Cion prend note.

CHALLENGE REGIONAL

INFORMATION:

Compte tenu des conditions atmosphériques actuelles perturbant la réalisation des plateaux du 2ème tour, la Cion demande aux clubs qui n'ont pas pu organiser ces plateaux de les jouer avant le 27/02/10 inclus (dernier délai), le prochain tour étant programmé pour le 13/03/10.

Dates possibles:

Samedi 06/02/10

Samedi 13/02/06 à la place du Critérium Départemental pour les équipes concernées par le Challenge Régional. Ces matches de Critérium seront alors remis à une date ultérieure.

Samedi 20/02/10

Samedi 27/02/10

Clubs organisateurs concernés

GF205 EPONE USBS
GF210 MAGNANVILLE ES
GF212 LES MUREAUX OFCM
GF213 VILLENES ORG FC
GF223 FEUCHEROLLES USA
GF225 SARTROUVILLE FC
GF226 HOUILLES AC
GF227 MONTESSON US
GF229 POISSY AS
GF230 MESNIL ST DEN
GF231 MAULOISE US
GF232 MORAINVILLIERS SLC
GF233 ST GERMAIN FC
GF237 BOUGIVAL FOOT
GF239 CHAVENAY ASL
GF240 CROISSY US
GF241 LE CHESNAY 78 FC
GF242 LES CLAYES USM
GF245 LE VESINET US
GF254 YVELINES US
GF257 TRAPPES ST QU FC

Plateau GF 205 à EPONE

Courrier d'EPONE nous informant qu'en raison des conditions climatiques, ce plateau n'a pu se dérouler et qu'en accord avec les clubs de ANDRESY et CRAVENT, il propose de le reporter au samedi 06 février 2010.

La Cion prend note et donne son accord.

Plateau GF 210 à MAGNANVILLE

Courrier d'HARDRICOURT indiquant que les terrains de MAGNANVILLE étant fermés, donne son accord pour que ce plateau se déroule à Hardricourt sur le terrain synthétique le 30 janvier avec l'accord d'ARNOUVILLE-GUERVILLE.

La Cion prend note et donne son accord.

Plateau GF 225 à SARTROUVILLE

Courrier de SARTROUVILLE nous informant que ce plateau sera joué le samedi 06 février au stade Gagarine (terrain stabilisé)..

La Cion prend note et donne son accord.

Plateau GF 229 à POISSY

Courrier de POISSY nous indiquant qu'en raison des intempéries ce plateau n'a pas pu avoir lieu et propose de le reporter au 06 février au stade Léo Lagrange.

La Cion prend note et donne son accord. Merci de prévenir CHATOU.

Plateau GF 230 à MESNIL LE ROI

Courrier de MESNIL LE ROI nous indiquant qu'en raison des intempéries ce plateau n'a pu avoir lieu et propose de le reporter au 06 février

La Cion prend note et donne son accord.

Plateau GF 232 à MAISONS LAFFITTE

Courriers de MAISONS LAFFITTE et MORAINVILLIERS nous indiquant que ce plateau n'a pu avoir lieu en raison des intempéries.

Voir remarques de la Cion ci-avant et prévenir de la date retenue.

Plateau N° GF 233 à ST GERMAIN FC

Courriers de ST GERMAIN FC et MONTESSON US nous indiquant que ce plateau n'a pu avoir lieu en raison des intempéries et proposent de jouer celui-ci le samedi 6 février.

La Cion prend note et donne son accord.

Plateau GF 237 à BOUGIVAL et GF 241 au CHESNAY

Courrier du CHESNAY informant que ces plateaux n'ont pu avoir lieu en raison des intempéries et propose que ceux-ci soient reportés au samedi 6 février, Bougival acceptant de se déplacer au Chesnay pour jouer sur le terrain stabilisé.

La Cion prend note et donne son accord.

Plateau GF 239 à CHAVENAY

Courrier de CHAVENAY nous indiquant que ce plateau n'a pu se dérouler en raison des intempéries et propose de le reporter au samedi 06 février.

La Cion prend note et donne son accord.

Plateau GF 242 aux CLAYES SOUS BOIS

Courrier des CLAYES nous indiquant que ce plateau n'a pu se dérouler en raison des intempéries et propose qu'en accord avec Fourqueux il soit reporté au samedi 06 février.

La Cion prend note et donne son accord.

Plateau GF 253 à YVELINES US

Courrier de YVELINES US nous indiquant que ce plateau n'a pu se dérouler en raison des intempéries et propose qu'en accord avec Fourqueux il soit reporté au samedi 06 février au stade de la Boissière à Garancières.

La Cion prend note et donne son accord.

Plateau GF 257 à TRAPPES

Courrier de TRAPPES nous indiquant que ce plateau n'a pu se dérouler en raison des intempéries et propose de le reporter au samedi 06 février au stade J. Guimier sur le terrain stabilisé.

La Cion prend note et donne son accord.

Plateau GF 213 à VILLENES ORGEVAL

Courrier de VILLENES ORGEVAL nous indiquant que ce plateau n'a pu se dérouler en raison des intempéries et propose qu'en accord avec Les Mureaux il soit reporté au samedi 06 février à 9h45.

La Cion prend note et donne son accord.

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

MATCHES DU 23/01/10

2D 55401 VERSAILLES 78 FC 5 ELANCOURT OFC 5

MATCHES PROGRAMMÉS

A JOUER LE 06/02/10

1C 54875 POIGNY 1 GAMBAS AS 1
2C 55268 CONFLANS PLM 1 LE VESINET US 1
4A 56260 ROSNY 1 MAIS LAFFITTE 1

MATCHES REPORTEES

(Date a preciser)

1B 54819 MARCQ FC 1 LOUVECIENNES 1
2D 55403 TRAPPES ST Q 5 FEUCHEROLLES 1
2E 55343 VALLEE 78 1 ESSARTS ROI 1
4C 55076 TRAPPES ST Q 1 ELANCOURT OSC 1

U13

COURRIERS

1 équipe Poule B

Match N°55524 VERNEUIL PORT/LOUVECIENNES reporté au 30/01/2010

Courrier VERNEUIL PORT. nous indiquant que ce match n'a pu avoir lieu et propose de jouer cette rencontre le mercredi 10/02/2010 à 14h00 sur le terrain Pons 2 (synthétique).

La Cion donne son accord, en attente de l'accord écrit de Louveciennes.

2 équipes Poule C

Match N° 55587 CARRIERES / SEINE/ LE VESINET

Courrier de CARRIERES S/SEINE nous indiquant que ce match n'a pu avoir lieu en raison des matches U15 à 14h et 16 h.

La Cion prend note et reporte ce match à une date ultérieure.

4 équipes Poule U

Match N° 56096 FC VERSAILLES 78 1/ES GUYANCOURT ST QUENTIN 1

Courrier de ESG ST QUENTIN nous informant que suite à l'appel téléphonique de Versailles ces matches ne pourront avoir lieu le 30/01/2010.

La Cion prend note et reporte ce match à une date ultérieure.

COUPE NATIONALE

Plateau N° HG 304 à BEYNES

Courrier de BEYNES demandant à organiser ce plateau à 13h00 et de décaler le match U15 à 15 h 30.

La Cion ne peut accéder à votre demande, les matches U 15 sont prioritaires, donc le plateau de Coupe doit se dérouler après le match U15.

Courrier de PARIS ST GERMAIN FC

Courrier de PARIS ST GERMAIN indiquant bien sa présence sur le plateau de Houdan.

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

MATCHES DU 23/01/10

1C 555595 ABLIS STE MES 1 ROCQUENCOURT 1

MATCHES DU 30/01/10

2B 55826 CONFLANS PLM 1 MAREIL FC 1
2D 55962 MONTFORT FC 1 BAILLY NOISY 1
2E 56026 VALLEE 78 1 FONTENAY FLEURY 1

MATCHES PROGRAMMÉS

A JOUER LE 06/02/10

1B 55522 ETANG ST NOM 1 VILLIERS MAHIEU

MATCHES REPORTEES

(Date a preciser)

1B 55524 VERNEUIL PORT LOUVECIENNES 1
1B 55538 CHATOU AS 3 VILLIERS MAHIEU 1
2C 55879 LE VESINET US 1 CARRIERES GR 1
2C 55897 CARRIERES S/S 1 LE VESINET US 1
4A 56096 VERSAILLES 78 1 ST QUENTIN ESG 1

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LA COMMISSION FOOT ANIMATION SE RÉUNIT TOUS LES MARDIS DE 16H00 À 19H00, HORS PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES, ET EST JOIGNABLE AU 01 30 80 13 03.

STAGE DIRIGEANTS FOOTBALL A 11

5 et 6 février 2010

CELLOIS CS	MOREL ERIC
CLAIRIERE FC	BADIA LUCIAN
CLAIRIERE FC	LEGOURVELLEC SIMON
CLAIRIERE FC	MILLET STEPHANE
CONFLANS PLM	DUTACQ SYLVAIN
ELANCOURT OSC	FLACOU SAINT ANGE EDDY
ELANCOURT OSC	LAFON MIREILLE
ELANCOURT OSC	JAMIN LAURENT
ELANCOURT OSC	LANGLOIS STEPHANE
ELANCOURT OSC	SIMON BERTRAND
ELANCOURT OSC	TAHAR HADJI
FONTENAY ST PÈRE AS	DA COSTA STEVE
FONTENAY ST PÈRE AS	LOUISET OLIVIER
FONTENAY ST PÈRE AS	MISAINÉ GREGORY
MEZIERES AJSM	BARTHELEMY JEROME
MEZIERES AJSM	CHAIGNEAU SYLVIE
MEZIERES AJSM	NAIL PATRICK
MONTÉSSON US	ANTONIO ALVES ROGER
MONTÉSSON US	LHERMEY YANN
MONTÉSSON US	THARAUD SERGE
MONTIGNY LE BTX	BEN SALAH NORDINE
PARIS ST GERMAIN	NORMAND PASCAL
PARIS ST GERMAIN	PANARIELLO ANDREA
ST QUENTIN ESG	RUPERT YOLANDE
TRAPPES ST QUENTIN	BARBIER MICHEL
TRAPPES ST QUENTIN	MARTIN PHILIPPE
VERSAILLES 78	DALOUR PATRICK
VERSAILLES 78	GIRIER DUFOURNIER ERIC
VERSAILLES 78	MONTEGU JOSEPH
VERSAILLES 78	PETRAMIN BRUNO
VILLENNES ORGEVAL	LACOURBE PHILIPPE

STAGE SECRETAIRES ET CORRESPONDANTS DE CLUB

8 mai 2010

ACHERES CS	LEON FLORENCE
CONFLANS PLM	HEBERT PASCAL
ELANCOURT OSC	LIBOTTE PHILIPPE
GARGENVILLE STADE	LE BAIL PATRICIA
LIMAY ALJ	HENNERON GERARD
MONTIGNY LE BTX	BOLLATI JEAN-LUC
MONTIGNY LE BTX	CAMIO LOUIS MARIE
RAMBOUILLET FC	PENNEC SANDRINE
ST QUENTIN ESG	CONESA MANUEL

[Télécharger le Bulletin d'inscription](#)

Quoi de neuf à la TECHNIQUE !

FORMATIONS DE CADRES TECHNIQUES

Nouvelles FORMATIONS au Calendrier 2009/2010

FORMATION « JEUNE ANIMATEUR »

Age requis : mineur, 15 ans révolus au premier jour du stage

Lieu : Club d'accueil : MONTIGNY LE BRETONNEUX AS

Parc des Sports de la Couldre (*sous réserve de l'accord de la Municipalité*)

Durée : Stage de 3 jours (**en externat**)

Dates : Du mercredi 3 au vendredi 5 mars 2010

Dont Examen le 5 mars 2010

Horaires : De 9 Heures à 19 Heures

Coût : 55 €- Les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par le District.

Candidatures : De 12 minimum à 16 maximum.

La Clôture des inscriptions est fixée au Mercredi 17 février 2010

FORMATION « EDUCATEUR GARDIEN DE BUT »

Pré-requis : Licencié « Educateur Fédéral », diplômé « Initiateur 1er Niveau »

Lieu : C.T.N.F.S. à CLAIREFONTAINE

Durée : Stage de 3 jours (*en internat*)

Dates : Du samedi 20 au lundi 22 février 2010

Coût : ~~210~~ € = 155 €¹

¹ 35 % de réduction exceptionnelle sur les frais d'hébergement pour une nouvelle formation.

6 candidats inscrits - La Clôture des inscriptions est fixée au Mardi 9 février 2010

Les modalités et les bulletins d'inscription sont téléchargeables sur notre site

Internet : http://dyf78.fffr/cg/8008/www/form_inscrip/index.shtml

Rappel Stages à venir

FORMATIONS « INITIATEUR 1^{er} Niveau » (U.F.1)

Age requis : 18 ans révolus au premier jour de stage

Lieu : C.F.A. Omnisports à ST-GERMAIN-EN-LAYE

Durée : Stage de 5 jours (*en externat*)

Dates : Du lundi 22 au vendredi 26 février 2010

Stage Complet ! Les nouvelles candidatures seront mises sur liste d'attente ou basculées sur la prochaine formation.

FORMATIONS « INITIATEUR 2^{ème} Niveau » (U.F.2)

Lieu : C.T.N.F.S. à CLAIREFONTAINE

Durée : Stage de 5 jours (*en internat*)

+ 1 journée d'évaluation décalée de la formation

Dates : Du lundi 1er au vendredi 5 mars 2010

+ samedi 10 ou 17 avril 2010

Nouveauté : Obligation Stage en situation

(5 séances en club dans la catégorie U.15 ou U.17).

16 candidats inscrits - La Clôture des inscriptions est fixée au Mardi 16 février 2010

Pour tout renseignement complémentaire : Messagerie : administration@dyf78.fffr - Site Internet : <http://dyf78.fffr/cg/8008/www/formations/index.shtml>

Secrétariat Technique : Mme PARANTHOINE..... Tel : 01 30 80 13 01 - Suivi Pédagogique : MM. ROBLES & BARDET.....Tel : 01 30 80 13 02

Quoi de neuf à la TECHNIQUE (La suite)!

FORMATIONS DE CADRES TECHNIQUES

Formation des Encadrants U.13 & U.15

Chers Responsables d'Équipes U.13 & U.15

évoluant en Ligue et District,

Chers Éducateurs titulaires de l'« Initiateur 2^{ème} niveau »,

Nous vous convions à participer à une matinée de formation, « recyclage », prévue **Dimanche 21 février 2010** sur le C.T.N.F.S. à Clairefontaine.

Ce rassemblement se déroulera en parallèle du Stage Départemental des Sélections Yvelines U.13 et U.14.

Le rendez-vous est fixé à **9 heures précises à l'Accueil du Centre Technique.**

La fin de la manifestation est prévue pour 12 heures.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre présence à l'aide du coupon-réponse [ci-joint \(doc. à télécharger\)](#).

La Commission Technique

Le Conseiller Technique Départemental

Pour tout renseignement complémentaire :

Messagerie : administration@dyf78.fffr

Site Internet : <http://dyf78.fffr/cg/8008/www/technique/index.shtml>

Secrétariat Technique : Mme PARANTHOINE..... Tel : 01 30 80 13 01

YVELINES FOOTBALL N°1189

BILAN FORMATIONS MODULAIRES & INTERVENTIONS TECHNIQUES Football Animation au sein d'un club d'Accueil

FORMATION « ANIMATEUR module U.7-U.8-U.9 »

& INTERVENTION TECHNIQUE CATEGORIE « U.7 & U.9 »

Lieu : Au sein d'un Club support : TRAPPES SAINT QUENTIN F.C.
Stade Gravaud - Avenue Pasteur M. Luther King - 78190 TRAPPES

Dates : **Vendredi 29 janvier au soir et Samedi 30 janvier 2010 après-midi**

Pour une 1^{ère}, la Formation « Animateur module U.7-U.8-U.9 » a rassemblé 10 participants sur 2 jours, les stagiaires ont été particulièrement volontaires et assidus. Nous remercions les jeunes joueurs des catégories « U.7 & U.9 » du Trappes Saint Quentin F.C. de leur contribution à la mise en place des plateaux du samedi après-midi, qui malgré des conditions météorologiques peu favorables à la pratique se sont montrés très motivés et enjoués. Nous soulignerons également l'implication des 4 éducateurs « Initiateur 1^{er} niveau » missionnés spécialement sur cette opération.

ANNULATION FORMATION « ANIMATEUR module U.10-U.11 »

& INTERVENTION TECHNIQUE CATEGORIE « U.11 »

Lieu : Au sein d'un Club support : ROSNY SUR SEINE C.S.M.
Stade Roland Leduc : Chemin des Closeaux - 78710 ROSNY SUR SEINE

Dates : **Vendredi 5 février au soir et Samedi 6 février 2010 après-midi**

Faute de participants inscrits en nombre conséquent sur la Formation et l'Intervention Technique associée le samedi après-midi, nous sommes au regret d'annuler ces opérations.

- Le Conseiller Départemental F.A. : M. BARDET..... Tel : 01 30 80 13 02

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 02/02/2010

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts
EXCELLENCE			2DA			3DB			5DA			6DB			7DC		
VALLEE 78 FC 1	8		MAULOISE US 1	13		PERRAY FOOT ES 1	6		FONTENAY ST P AS 1	5		LOGES EN JOSAS AS 1	4		DIX SEPT TOURNANT		
MARLY ROI US 1	9		HOUILLES SO 1	17		VIROFLAY USM 1	6		ANDRESY FC 2	6		CONFLANS PORTUGAIS	5		ESSARTS LE ROI UGS		
VILLENES ORG 1	14		VERNEUIL S/SEINE US	18		MONTIGNY BX 3	7		PECQ US 3	9		ABLIS STE MESME 2	6		MAGNY/ST QUENTIN		
HARDRICOURT US 1	15		CONFLANS FC 3	21		LOUVECIENNES AS 1	10		VERNOLITAIN STADE 2	9		LOUVECIENNES AS 2	8		MONTFORT FC 2		
ST QUENTIN ESG 1	16		VERNEUIL PORTUGAIS	21		BOIS ARCY AS 2	11		VERNEUIL PORTUGAIS	10		VERRIERE FC 1	8		PERRAY ES 2		
TRAPPES ST Q 1	16		HOUILLES AC 2	22		NEAUPHLE PONT 3	11		ACHERES CS 2	12		CLAYES S/BOIS USM 2	9		SONCHAMP AS 2		
CONFLANS FC 2	19		ANDRESY FC 1	27		ABLIS STE MESME 1	12		BOUGIVAL FOOT 2	15		SONCHAMP AS 1	10		VIROFLAY USM 2		
HOUILLES AC 1	19		CHANTELOUP LES V U	27		ST ARNOULT US 1	12		MESNIL ROI AS 2	15		BUC FOOT AO 2	11		BAILLY NOISY SFC 3	1	
MAUREPAS AS 1	19		MARLY ROI US 2	27		CHESNAY 78 FC 3	16		EPONE USBS 2	17		CERNAY/BONNELLES 2	11		ST ARNOULT US 2	1	
ROSNY S/SEINE CSM	19		MAGNANVILLE ES 1	28		VERSAILLES 78 3	20		MONTESSON US 2	22		YVELINES US 2	12		COIGNIERES FC 2	2	
NEAUPHLE PONT 2	27		MESNIL LE ROI AS 1	28		CROISSY US 2	22		CHATOU AS 3	28		ST CYR AFC 2	14				
CELLOIS CS 1	37	1	PECQ US 2	29		ST CYR AFC 1	30	1	LONGNES AC 2	28		VERSAILLES JUSSIEU 1	18				
1DA			2DB			4DA			5DB			7DA					
AUBERGENVILLE 1	8		BAILLY NOISY SFC 1	6		ROSNY S/SEINE CSM	5		ELANCOURT OSC 3	7							
MANTOIS 78 FC 3	8		BUC FOOT AO 1	10		MAISON LAFFITTE US	6		JOUY EN JOSAS US 2	8		BREVAL PLAT FC 2					
PORCHEVILLE FC 2	13		BOUGIVAL FOOT 1	12		SARTROUVILLE FC 2	6		MESNIL ST DENIS ASL 2	9		FONTENAY ST P AS 2					
MUREAUX OFC 2	16		HOUDANAISE REG FC	14		MAGNANVILLE ES 2	8		MAUREPAS AS 3	11		GUERVILLE ARNOUVILL					
CARRIERES GRESILL	19		MAUREPAS AS 2	15		MANTOIS 78 FC 4	9		DIX SEPT TOUNANTS 1	12		GUITRANCOURT ASF 1					
MEULAN CN 1	20		PLAISIROIS FO 2	16		GARGENVILLE STADE	10		VILLEPREUX FC 2	12		VAUXOISE ES 1					
MONTESSON US 1	22		ELANCOURT OSC 1	18		CARRIERES GRESILL	12		BOIS ARCY AS 3	13		VERNEUIL S/SEINE US 2	2				
POISSY AS 3	22		BOIS ARCY AS 1	19		HARDRICOURT US 2	12		ESSARTS LE ROI AGS 1	13		MEZIERES AJSL 1	4				
GARGENVILLE STAD	24		ST QUENTIN ESG 2	19		CONFLANS PORTUGA	13		VELIZY ASC 2	14		ECQUEVILLY ESC 1	6				
LIMAY ALJ 1	28		VOISINS FC 1	22		ISSOU AS 1	17		CELLOIS CS 3	15		ISSOU AS 2	11				
VERNOLITAIN STADE	36	1	VILLEPREUX FC 1	34	1	LIMAY ALJ 2	17		MONTFORT FC 1	27							
SARTROUVILLE FC 1	37	1	CLAYES S/BOIS USM 1	39	1	LONGNES AC 1	21		COIGNIERES FC 1	30	1						
1DB			3DA			4DB			6DA			7DB					
VERSAILLES 78 2	14		MEULAN CN 2	8		ELANCOURT OSC 2	7		GUERNOISE AS 1	1							
JOUY EN JOSAS US	16		EPONE USBS 1	10		VALLEE 78 FC 2	7		CHAVENAY ASL 1	4		BEYNES/AUT 2					
RAMBOUILLET YVEL	17		MUREAUX OFC 3	10		YVELINES US 1	7		HOUILLES SO 2	5		MAULOISE US 2					
TRAPPES ST QUENT	17		TRIEL AC 1	10		BAILLY NOISY SFC 2	8		ZODIAQUE MANT 1	5		PORT MARLY/MARLYPO					
VELIZY ASC 1	18		AUBERGENVILLE CSM	11		CERNAY/BONNELLES	10		BONNIERES AS 2	6		FOURQUEUX FOOT OM	1				
MONTIGNY BX 2	20		CHATOU AS 2	11		AUBERGENVILLE CSM	16		BOUAFLE/FLINS 1	7		GUERVILLE ARNOUVILL	2				
PECQ US 1	20		VILLENES ORG 2	11		HOUDANAISE REG FC	18		CHAMBOURCY ASM 2	7		LE MANTOIS	2				
PLAISIROIS FO 1	21		CARRIERES S/SEINE U	13		VOISINS FC 2	19		PORT MARLY/MARLYPO	7		MAISON LAFFITTE USC	2				
CROISSY US 1	28		BONNIERES AS 1	15		BEYNES/AUT 1	22		TRIEL AC 2	7		MONTESSON US 3	5				
CHESNAY 78 FC 2	29		ACHERES CS 1	17		RAMBOUILLET YVELIN	24		JUZIERS/PORCHEV FC	10		CARRIERES S/SEINE US	7				
CHATOU AS 1	31	1	CHAMBOURCY ASM 1	20		MESNIL ST DENIS ASL	26		MAURECOURT EC 1	12		ST GERMAIN EN LAYE U	8				
CELLOIS CS 2	44	2	BREVAL PLAT FC 1	27		MAGNY 78 FC 1	41	2	MANTES TURQUOISE 1	15							

Pts = Points de pénalité à retirer

Le Salon du Football GALAXY★FOOT

12,13,14 mars 2010 - Paris Expo - Porte de Versailles



DIEGO

sport

ÉQUIPEMENTIER SPORTIF

sera présent au Salon

— STAND D22 - ALLÉE CENTRALE —

Présidents & responsables de clubs amateurs...

Venez découvrir toute la gamme DIEGO SPORT et profiter
ainsi de conditions exceptionnelles "spécial GALAXY FOOT"

UN BON D'ACHAT SERA REMIS AUX 50 PREMIERS CLUBS VISITEURS !

www.diegosport.fr